

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

10



- Découverte d'Alberto Giacometti
- Les malentendants français sont-ils sous-équipés en audioprothèses ?
- Troubles de l'audition : briser le silence

Nos **lecteurs** nous écrivent

À la suite du Courrier des lecteurs du n°9

Suite au courrier de Lucien Renaudeau dans le n°9 de **6 millions de malentendants** je vous fais part de mon expérience récente.

Hospitalisée dans une clinique, j'ai demandé s'il était possible d'avoir le sous-titrage. On ne le savait pas !

Je demande de me prêter une télécommande avant de m'abonner. La télécommande possédait la touche télétexte. En fait, je pouvais soit activer le S-T avec cette touche télétexte, soit faire le 888 à chaque programme S-T, soit passer par le MENU pour activer et désactiver le S-T.

À la fin de mon séjour j'ai désactivé le S-T et rendu la télécommande avec mes notes pour expliquer comment procéder.

■ Monique PERROCHEAU

Réponse de Lucien Renaudeau et de Brice Meyer-Heine

... Dans des petites structures vous pouvez maîtriser votre menu à la télé, surtout si cette dernière est alimentée par une antenne râteau. Dans mon cas et dans d'autres, c'est un fournisseur qui alimente l'hôpital et vous ne pouvez que changer les chaînes, la télécommande ne permet pas d'aller dans le menu.

Dans mon cas, il était impossible d'avoir les sous-titres, idem pour d'autres hôpitaux à Toulouse et ailleurs.

■ Lucien Renaudeau

Dans les collectivités, les télécommandes sont généralement bridées afin d'éviter que la télévision ne soit dérégulée. Un contact avec le service gestionnaire permet souvent de régler le problème. Lors d'une visite à une personne sourde à l'hôpital Antoine Béchère en région parisienne j'ai constaté que celle-ci ne pouvait pas avoir accès aux sous-titres.

Après m'être adressé au guichet des locations TV et expliqué la nécessité des sous-titres pour une personne sourde, celui-ci a envoyé un technicien qui a rétabli, avec sa télécommande, l'accès aux sous-titres.

■ Brice Meyer-Heine

Idées pour le Bucodes SurdiFrance : faire de la publicité, des essais d'appareillage...

Toute association a besoin d'argent pour son fonctionnement et sa bonne santé. La preuve, c'est qu'en dernière page de votre revue **6 millions de malentendants** vous proposez aux lecteurs de faire un don au Bucodes SurdiFrance.

(...) Je me pose la question de savoir pourquoi aucune publicité n'est faite dans votre revue pour proposer des appareils permettant de faciliter la vie des malentendants ?

Après essai, pour ne pas induire les malentendants dans une direction inintéressante ou abusive, pourquoi ne pas accepter (et même proposer) la publicité de marques fiables pour renseigner ?

Cela ferait rentrer de l'argent et nous serait d'une grande utilité. Nous ne savons ni ce qui existe, ni où nous adresser pour en obtenir. Sur notre demande, les audioprothésistes ne nous proposent qu'une marque allemande qui est d'un prix complètement prohibitif. Ne serait-ce pas dans vos attributions de service, d'essayer des appareils (...) puis de donner le résultat des recherches (leur mode d'emploi, leur installation) sur des appareils pour écouter la télévision, la radio, le téléphone, pour les mélomanes leur permettre d'écouter de nouveau de la musique. Mentionner des sites pour se renseigner et trouver sur Internet des marques s'intéressant aux téléphones et appareils spéciaux pour malentendants, avec haut-parleur et fonction « T », colliers, boucle magnétique pour entendre clairement son téléphone portable ou fixe etc. et en décrire la teneur et leur prix approximatif ?

Dans le numéro d'octobre 2012 « *Questions à un audioprothésiste* », page 6, il est mentionné : *Il existe différents systèmes, renseignez-vous, dans votre association, il y a des utilisateurs qui peuvent en parler* (en clair : débrouillez-vous).

Pourquoi **6 millions de malentendants** n'en parle-t-il pas ? (...)

Votre revue d'information mentionne les efforts et les progrès considérables qui sont réalisés par des gens admirables, mais si vous pouviez aussi renseigner les malentendants pour leur faciliter l'achat d'appareils adaptés à moindre coût, je crois que vous combleriez une grosse lacune.

■ P. Brosset Coutances

On parle encore de lecture labiale !

Je reçois le dernier numéro de **6 millions de malentendants**, et me dis illico : « *encore la lecture labiale...* ». En lisant l'éditorial, il semble que je ne suis pas la seule à penser : « *sujet ringard* »... Mon apprentissage a été instinctif et naturel lorsqu'il s'est avéré que ma déficience auditive, bien qu'appareillée, devait être complétée par autre chose dans les échanges verbaux. Je n'ai jamais suivi de cours. Maintenant, dans l'état actuel de mon audition et des thérapeutiques possibles, la lecture labiale est tout ce qu'il me reste pour converser. Mais j'y suis habituée et certaines personnes ayant une bonne élocution ne s'aperçoivent pas de mon handicap auditif, c'est un cas qui se produit parfois comme l'évoque J. Schlosser dans son éditorial. Je dirais pour conclure que la lecture labiale reste une aide parmi bien d'autres dans les relations avec autrui, que ce soit dans le domaine amical ou professionnel.

■ C. Pinson, retraitée

C'est enfin l'été !

Sommaire

Courrier des lecteurs

Éditorial

Vie associative

- La Fraternité Catholique des Sourds n'est plus 4
- Découverte du sculpteur contemporain Alberto Giacometti 5
- Une initiative heureuse 6
- Jacques Denis, président fondateur de l'ARDDS 15 nous a quittés 6
- Le train « bien vivre... toute sa vie » 7
- Et pendant ce temps là, au Bucodes SurdiFrance... 8

Dossier

- Les malentendants français sont-ils sous-équipés en audioprothèses ? 9

Appareillage

- Audioprothèses, très chères oreilles ! 14
- Demander son forfait pile entretien pour améliorer la prise en charge 15

Médecine

- Troubles de l'audition : briser le silence 16

Témoignage | Reportage

- La surdité et la musique 19
- La fourmilière 20

Pratique

- Comment j'ai enfin obtenu les sous-titres sur ma télé 21
- L'implant et le voyage en avion 22
- Voyager et se faire accompagner 23

Europe | Internationale

- Le modèle Québécois : un modèle à suivre ! 24

Culture

- Surdit  et Sant  Mentale 26
- Jappeloup, de Christian Duguay 27
- Le cin ma fran ais sous-titr  en fran ais existe ! 28
- Festival Entr'2 marches 2013 30



6 millions de malentendants

est un magazine commun   l'ARDDS et au Bucodes SurdiFrance,  dit  trimestriellement par l'ARDDS Maison des associations du XX^e (bo te n 82) 1-3, rue Fr d rick Lema tre - 75020 Paris T l. : 09 54 44 13 57 - Fax : 09 59 44 13 57 Ce num ro a  t  tir    2 300 exemplaires

Directeur de la publication : Richard Darb ra • R dactrice en chef : Maripaulle Pelloux • R dacteur en chef adjoint : Jacques Schlosser

Courrier des lecteurs : contact@surdi13.org / contact@ardds.org
Ont collabor    ce num ro : Sabine Boillot, Danielle Arpaillanges, Anne-Marie Floris, Fran ois Breuil, Alain Lor e, Emmanuelle Aboaf, Ir ne Aliouat, Aisa Cleyet-Marel, Ren  Cottin, Richard Darb ra, Aline Ducasse, Dominique Dufournet, Lumioara Billi re-George, Anne-Marie Choupin, Brice Meyer-Heine, Yann Griset, Christian Guittet, Renaud Mazellier, B n dicte Nguyen, Maripaulle Pelloux, Jacques Schlosser.

Cr dits photos et dessins : Lap rou-ArteFilosofia, Mus e de Grenoble, ARDDS, Bucodes SurdiFrance. Dessins de Dominique Dufournet. Couverture : Claude Choupin

Mise en page • Impression : Ouaf ! Ouaf ! Le marchand de couleurs 16, passage de l'Industrie • 92130 Issy-les-Moulineaux T l. : 0140 930 302 • www.lmdc.net

Commission paritaire : 0616 G 84996 • ISSN : 2118-2310

Avec ce num ro 10 de **6 millions de malentendants**, nous vous embarquons en vacances pour un d payement bienvenu apr s la grisaille des derniers mois.

Nous vous emmenons d'abord au mus e d couvrir le sculpteur Giacometti, puis au cin ma. Si l'accessibilit  est toujours au c ur de nos pr occupations, les applications   la Culture sont particuli rement appr ci es des personnes malentendantes. C'est pourquoi, nous avons demand  aux fondatrices du service Cin ST de raconter leur aventure. De plus en plus d'adh rents de nos associations attendent leurs messages hebdomadaires avec impatience !

Nous saluons aussi la 4^e  dition du festival Entr'2 marches, le festival des courts-m trages sur le th me du handicap, avec l'interview de la pr sidente du Jury.

Nous vous emmenons par avion au Qu bec : suivez nos conseils dans nos pages Pratique ! Sabine Boillot, orthophoniste, relate sa rencontre avec le mod le qu b cois d'accueil et de r adaptation des malentendants, qui privil gie le travail multidisciplinaire des professionnels et la prise en charge globale de la personne et de son entourage. Cela nous rappelle les Certa, dont nous souhaitons le d veloppement en France !

Mais l' t  est aussi une saison propice   la lecture d' tudes plus approfondies sur ce qui nous pr occupe, en particulier les proth ses auditives. Notre  conomiste vous explique tout, tout, tout, en un dossier   lire et relire ! Vous pourrez lire aussi les points forts de la conf rence organis e par l'Inserm, tenue   l'occasion de la Journ e Nationale de l'Audition, qui a abord  les troubles de l'audition et m l  les interventions de professionnels, aux t moignages de personnes malentendantes. Le Bucodes SurdiFrance a eu la joie d'accueillir de nouvelles associations, l'ARDDS de nouvelles sections, dont la section  le-de-France qui vient de s'installer. Mais notre union est aussi triste de la disparition de deux de ses associations : l'association de l'Aube et celle de l'un de ses membres fondateurs, la Fraternit  Catholique des Sourds, qui a d  se r signer   la dissolution, par manque de renouvellement de son  quipe de direction. Nous sommes tous conscients de la valeur de nos engagements b n voles, mais en connaissons la fragilit  !

Les vacances sont aussi l'occasion de se ressourcer dans la nature, de faire d'autres rencontres et d'embarquer vers d'autres rivages. Et si vous testiez les installations d'accessibilit  sur vos lieux de vacances ? Le dossier du prochain num ro aura pour th me les boucles d'induction magn tique ; vos exp riences seront les bienvenues. Passez un bel  t  !

■ Anne-Marie Choupin,
Vice pr sidente de l'ARDDS

Enqu te de satisfaction 6MM

Amis lecteurs vous avez  t  nombreux   remplir notre questionnaire de satisfaction sur votre revue.

Certains d'entre vous ont accompagn  ce questionnaire de courriers et commentaires suppl mentaires dont nous avons fait une lecture attentive. Nous vous remercions de votre participation afin d'am liorer cette revue ; nous vous en donnerons les r sultats dans le prochain num ro. ■

La Fraternité Catholique des Sourds n'est plus

La Fraternité Catholique des personnes Sourdes et malentendantes a tenu sa dernière assemblée générale extraordinaire le 24 mars au cours de laquelle il a été voté sa dissolution. Cette décision a été prise suite au constat de l'absence de nouveaux volontaires pour prendre le relais de l'ancien bureau démissionnaire. L'association ne pouvait, de ce fait, continuer d'exister.



4
5 Nous avons tous déploré cette décision qui mettait un terme à 54 ans d'existence et de dévouement d'une longue chaîne de personnes bénévoles qui ont créé et mené la Fraternité Catholique des personnes Sourdes (FCS) et aussi le Bucodes SurdiFrance puisque la FCS a été membre créateur de notre fédération.

C'est en 1959 avec Reine Marie Desnue que la FCS a été créée. Après un démarrage difficile et la création du groupe de Paris en 1963, la FCS est déclarée association nationale à la préfecture de Paris en 1971. La même année, elle participe au congrès national des sourds et crée le Bucodes SurdiFrance en 1972 avec l'ARDDS et les Fauvettes (association d'obédience protestante).

C'est à cette époque que les groupes de province sont créés et que les régions se constituent et sont pourvues de délégués. La FCS a été reconnue mouvement d'Église en 1977. La revue *Écouter* est d'abord lancée comme supplément de la revue *de l'Ouïe* de la Ligue puis comme journal autonome.

Ce journal se proposait de donner, sous une forme simple, ce qui manquait aux sourds dans l'ordre de la Pastorale, mais aussi de créer des liens entre eux, de leur donner des possibilités d'échange et réveiller en eux le sens communautaire que la surdité ne favorise pas.

En 1979, pour les 20 ans de la FCS, Reine Marie Desnues rédige une charte qui est restée le texte de référence de la FCS jusqu'à maintenant.

Depuis sa première AG en 1971, la FCS a vu dix présidents se succéder dont quatre ont accompli deux mandats successifs. Parmi eux, beaucoup d'entre nous se souviendront de Catherine Duchêne qui nous a quittés en 2005 après une longue maladie. Certains groupes continueront leurs activités en liaison avec les Pastorales de leur diocèse.

La Fraternité Catholique des Sourds aura été pour tous ce lieu d'accueil, de soutien et de ressourcement qu'il est nécessaire d'avoir pour dépasser les moments difficiles de la vie. À travers ses activités de loisirs mais aussi de pèlerinages et retraite, elle permettait à chacun de se réconcilier avec sa vie, sa foi et son handicap.

■ Renaud Mazellier

Hommage à la Fraternité Catholique des Sourds

Avec l'ARDDS et Les Fauvettes, la FCS fut en 1972 l'une des trois associations fondatrices du Bucodes SurdiFrance.

Sa dissolution nous touche douloureusement. C'est vraiment triste de voir disparaître un organisme associatif âgé de plus de cinquante ans quand on pense à la somme des bienfaits qu'il a pu apporter à plusieurs générations d'adhérents, ainsi qu'à la somme des dévouements et des sacrifices personnels dont ses organisateurs ont fait preuve pour le maintenir en vie aussi longtemps.

En tant que promoteur du Bucodes SurdiFrance, j'ai toujours prôné l'union dans la diversité et, bien que non croyant, je regrette qu'il n'y ait plus aujourd'hui, au sein du Bucodes SurdiFrance, d'associations d'ordre confessionnel au côté des associations laïques (car, hélas, l'association Les Fauvettes, d'obédience protestante, a, elle aussi, disparu).

Dans le titre FCS, il y a un mot que j'aime particulièrement, c'est celui de *Fraternité*, mot qui a une valeur universelle, et je souhaite que l'esprit de fraternité, emblème de la FCS aujourd'hui disparue, perdure dans notre union.

■ René Cottin, ARDDS 64

Découverte du sculpteur contemporain **Alberto Giacometti**

La section ARDDS 38 a pris goût aux visites culturelles et a répondu avec plaisir à la proposition d'une nouvelle visite guidée en lecture labiale au musée de Grenoble!

Les grandes affiches annonçant cette exposition importante, décoraient les avenues et boulevards de Grenoble depuis quelques mois et attisaient notre curiosité!

Giacometti est un artiste moderne, dont les œuvres montrent la recherche de l'espace, le travail sur les silhouettes féminines, légères, les bustes ou têtes d'hommes. Il les reprend constamment, les refaisant toujours semblables et pourtant si différentes. Elles sont réalisées en plâtre, puis moulées en bronze. Sont aussi exposés de nombreux dessins et peintures, témoins de la recherche permanente de l'artiste.



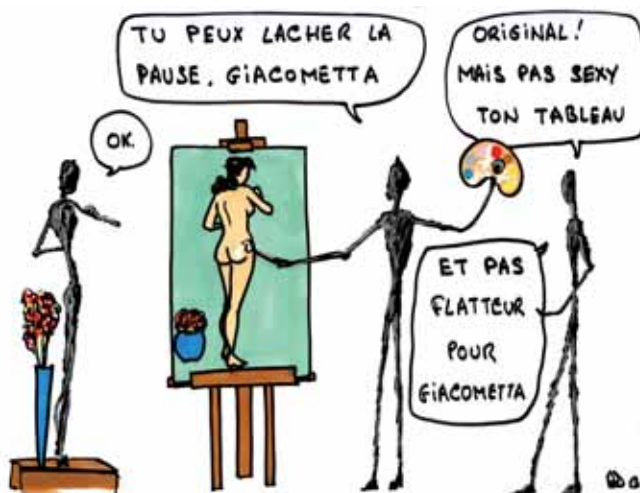
Le guide et l'assistance devant *La Cage*, en deux exemplaires.

L'œuvre principale de l'exposition *La Cage* a été acquise par le musée de Grenoble, il y a 60 ans! Il semblait naturel que ce soit ce musée qui organise l'exposition exceptionnelle des œuvres de ce sculpteur né au début du XX^e siècle en Suisse et mondialement connu.

Cette cage n'enferme pas, elle est au contraire une ouverture et permet au contenant d'en sortir, comme *Le Nez*. Elle délimite le lieu, comme une maison, une chambre, un baldaquin!

Nos adhérents ont eu la chance de la découvrir, guidés par Éric Chaloupy, qui a su rendre son commentaire accessible aux malentendants que nous sommes. Pour rester groupés, en cercle autour des œuvres et de notre guide, nous avons utilisé les petits tabourets pliants, qui permettent aussi de faire la pause nécessaire à l'écoute attentive du guide.

Celui-ci avait soigneusement préparé ses commentaires, avec des affichettes sur lesquelles il avait noté les noms propres, dates, et citations d'auteurs... pour faciliter notre compréhension et mémorisation.



Nous saluons l'effort de diction constant qu'il a réalisé afin que nous puissions lire ses lèvres et son extrême attention à ce que chacun le comprenne.

Cet instant de bonheur que nous avons partagé, était encore vivace, quand nous nous sommes quittés, à la tombée de la nuit. Les étoiles brillaient dans nos yeux!

La prochaine visite est déjà programmée.



Le Nez

■ Anne-Marie Choupin, ARDDS 38

Une initiative heureuse

Je pourrais vous raconter une histoire qui commence par « Il était une fois... » et qui finit par « Ils vécurent heureux. » mais je préfère vous raconter une aventure qui vient de commencer.

En décembre 2011, j'ai été approché par une dame bien entendante et fort convenable qui était préoccupée par la vie des malentendants dans la cité.

Elle a dans son entourage proche un membre de l'association de Seine-Maritime, ARDDS 76 CREE, qui lui a ouvert les yeux sur les difficultés au quotidien que nous pouvons rencontrer.

Par ailleurs, elle avait pu constater que les boucles magnétiques n'étaient pas assez développées en France, contrairement à certains pays anglo-saxons. Elle a alors souhaité participer à l'amélioration de l'accueil des malentendants.

Je l'ai rencontrée et j'ai échangé avec elle pour lui donner le soutien et les connaissances nécessaires pour comprendre les devenus sourds et malentendants et le marché de l'accessibilité. Je dis bien marché car, avec les dates butoir légales approchant à grand pas, le handicap est devenu un business avec ses professionnels et « *ses moins professionnels* ».

Mais elle a fait les choses dans les règles, elle a étudié, elle a rencontré et s'est formée avec des professionnels reconnus. En parallèle, elle nous a rejoints dans notre quotidien, devenue membre, ô combien, actif de l'association.

Elle a fait son petit bonhomme de chemin, le temps a passé. Aujourd'hui, la société est créée, elle s'appelle Axe Audio, et ce sont deux associées, Sigrid et Marie-Do, qui prospectent activement auprès de nombreux établissements recevant du public du Nord de la France et elles sont plutôt bien reçues.

Elles proposent des boucles magnétiques qui sont chères à nos yeux mais aussi, selon les cas, du sous-titrage (elles ont l'intention de faire appel à la SCOP Le Messager pour toute demande de transcription écrite simultanée), des formations par l'intermédiaire du Bucodes SurdiFrance et des solutions individuelles, quel que soit le lieu (mairie, musée, hôpital, salle de concert...).

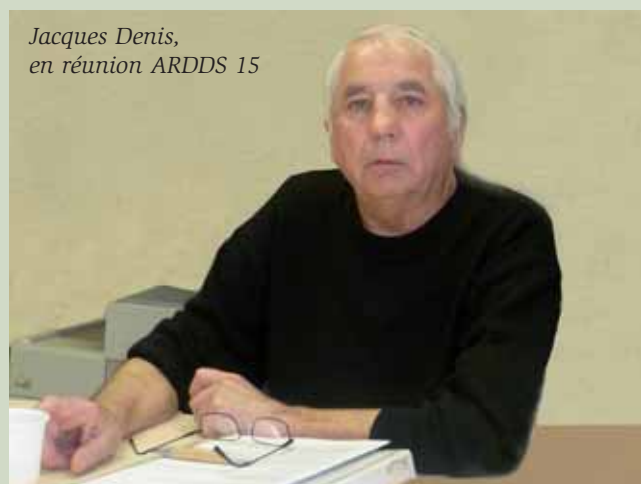
Les échéances de la loi de 2005 arrivent et la tâche dans le Nord est titanesque. Tout ce que nous pouvons leur souhaiter, c'est un carnet de commandes bien rempli à la hauteur des multiples savoir-faire et des innombrables compétences qu'elles ont pu acquérir depuis plus d'un an maintenant. Nous leur souhaitons bonne chance.

Pour ceux qui seraient intéressés pour échanger avec elles, n'hésitez pas à vous rendre sur leur site Internet : www.axe-audio.fr.

■ Yann Griset, Président de l'ADSM Nord

6
7

Jacques Denis, président fondateur de l'ARDDS 15 nous a quittés



Jacques Denis,
en réunion ARDDS 15

La section Cantal a été créée en 2009 par Monsieur Jacques Denis.

Il était notre président fondateur. Il est parti rassuré car nous avons travaillé ensemble pour la section Cantal, l'association des malentendants du Cantal pour que son action perdure.

Aujourd'hui, elle est en plein développement et au nom de tous les adhérents je le remercie.

■ Danielle Arpaillanges,
Présidente de l'association des malentendants
du Cantal, ARDDS 15

Le train « bien vivre... toute sa vie »

Pour savoir comment préserver son audition pour mieux retarder les troubles cognitifs rendez vous au train « Bien vivre... toute sa vie » qui sillonnera la France du 10 au 27 septembre en s'arrêtant une journée dans chacune des 16 villes étapes.

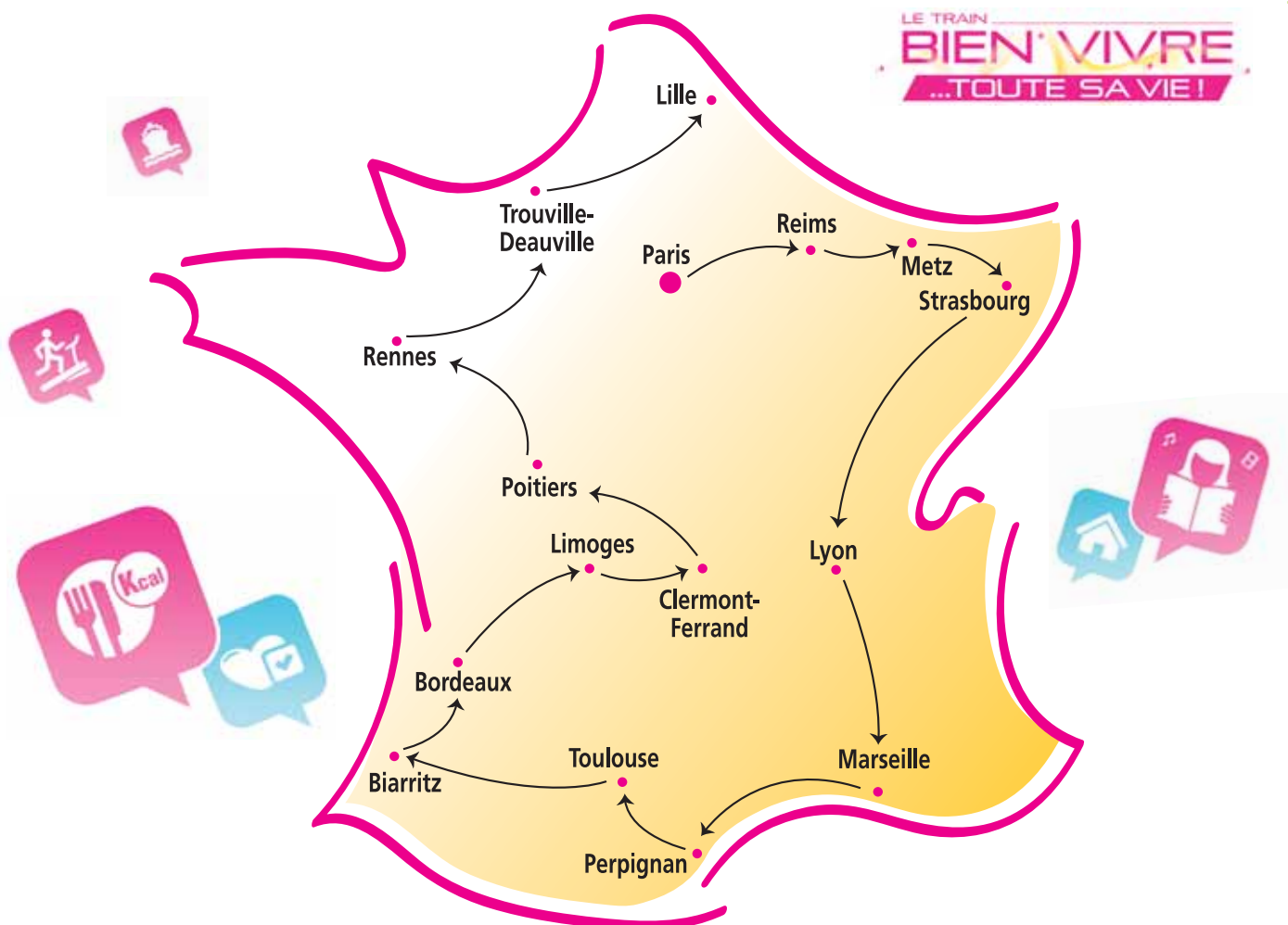
La voiture « Presby... Quoi? » sera consacrée à l'information, à la prévention et au dépistage de la déficience auditive liée à l'âge et aux moyens de réhabilitation. Elle alertera les plus de 50 ans sur le risque d'isolement social, de dépression et d'altérations cognitives liées à la presbycousie. Un espace interactif proposera des bornes de dépistage auditif, des panneaux et vidéos d'informations, un simulateur de la malentendance ainsi que des tests de mémoire auditive et visuelle. Les animations et conseils seront encadrés par une équipe de médecins ORL, d'orthophonistes et d'audioprothésistes.

De la documentation, un livre du Pr. Frachet et de M^{me} F. Bettencourt, un roman-photo et notre plaquette « Comment parler à un malentendant » vous seront distribués. Vous trouverez plus d'informations sur : www.trainbienvivre.com et sur le site de notre association : www.surdifrance.com.

■ Lumioara Billière-George

Passage du train

- **Mardi 10 septembre** : Paris Est
- **Mercredi 11 septembre** : Reims
- **Jeudi 12 septembre** : Metz
- **Vendredi 13 septembre** : Strasbourg
- **Samedi 14 septembre** : Lyon
- **Dimanche 15 septembre** : Marseille
- **Lundi 16 septembre** : Perpignan
- **Mardi 17 septembre** : Toulouse Matabiau
- **Mercredi 18 septembre** : Biarritz
- **Jeudi 19 septembre** : Bordeaux
- **Vendredi 20 septembre** : Limoges
- **Samedi 21 septembre** : Clermont-Ferrand
- **Dimanche 22 septembre** : fermeture
- **Lundi 23 septembre** : Poitiers
- **Mardi 24 septembre** : Rennes (expo. de 10h30 à 16h)
- **Mercredi 25 septembre** : Trouville-Deauville
- **Jeudi 26 septembre** : Lille Flandres (expo. de 10h30 à 16h)
- **Vendredi 27 sept.** : Lille Flandres (expo. de 10h30 à 16h)



Et pendant ce temps là, au **Bucodes SurdiFrance**...

La vie associative c'est aussi ce qui se passe à l'échelon national par les actions de vos présidents et/ou administrateurs. Voici un très rapide tour d'horizon des faits marquants et des actions engagées dans différents domaines.

Assemblée Générale du Bucodes SurdiFrance

Une union d'associations pleine de dynamisme

Le dimanche 7 avril se tenait l'assemblée générale du Bucodes SurdiFrance. Le rapport d'activité a permis de mettre en avant l'important travail réalisé au cours de l'année 2012. Jacques Schlosser, trésorier de l'association, a ensuite présenté des chiffres qui ont montré la bonne santé financière de l'association et du journal **6 millions de malentendants***.

L'assemblée générale a ratifié l'adhésion de quatre nouvelles associations : AIC PACCA (Provence, Corse, Côte d'Azur), A.S.M.A. de l'Aisne (02) Audition & Écoute 33 de la Gironde (33) et Mieux s'Entendre pour se Comprendre du Pas de Calais (62).

Cette assemblée générale a aussi été l'occasion d'élire pour des mandats de deux ans, les administrateurs du Bucodes SurdiFrance. Douze administrateurs ont été réélus et nous accueillons sept nouveaux administrateurs (Suzette Chevrier (75), Françoise Roc'Hcongar (29), Irène Aliouat (33), Alain Firmignac (15), Jean Mer (75), Francis Vel (49) et François Florès (75)). Nous saluons trois administrateurs qui n'ont pas souhaité renouveler leurs mandats, mais qui furent des piliers très actifs et efficaces du Bucodes SurdiFrance : Jeanne Guigo, Michel Giraudeau et Renaud Mazellier.

Le nouveau bureau du Bucodes SurdiFrance

Le conseil d'administration qui a suivi, a élu son bureau.

Président : Dominique Dufournet, trésorier : Jacques Schlosser, secrétaire générale : Emmanuelle Moal, vice-présidents : Richard Darbéra et Lumioara Billière-George, secrétaire générale adjointe : Anne-Marie Choupin.

Les principaux rendez-vous du Bucodes SurdiFrance (2nd trimestre 2013)

La formation des bénévoles

Le Bucodes SurdiFrance a proposé deux sessions de formation à ses bénévoles, organisées et animées par la SCOP Le Messager. Au total ce sont une quarantaine de bénévoles qui ont été formés à l'accueil, l'information, l'accompagnement et l'orientation des personnes déficientes auditives et aussi formés à représenter les personnes déficientes auditives dans les instances régionales (commission d'accessibilité, MDPH...).

Des rendez-vous importants

Le 29 avril, Richard Darbéra, Jacques Schlosser, Dominique Dufournet étaient reçus au Ministère des personnes âgées pour un entretien très constructif sur la situation des personnes déficientes auditives*.

Au cours du mois de mai le Bucodes SurdiFrance a rejoint le groupe de travail animé par M. Patrick Gohet dans le cadre d'une mission conjointe du Ministère des personnes âgées et du Ministère des personnes handicapées : « *Handicap et avancée en âge* ». Nous avons présenté la situation spécifique des personnes malentendantes à ce groupe de travail le 16 mai.

Suite à la réunion organisée à Angers sur les boucles à induction magnétique organisée par Surdi49 et le Bucodes SurdiFrance, et face au constat de la mauvaise qualité des installations de boucle, le Bucodes SurdiFrance a décidé d'établir un document de référence permettant de réceptionner les boucles d'induction magnétique. Un certificat de réception s'inspirant de la norme AFNOR a été validé lors du conseil d'administration du 29 juin*.

Le 5 juin, Dominique Dufournet représentait le Bucodes SurdiFrance à une réunion organisée par M^{me} Carlotti, ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, pour la préparation du Comité Interministériel du Handicap (CIH). M^{me} Carlotti nous a informés de l'échec de l'appel d'offre lancé pour les centres relais. Lorsque cet appel d'offre avait été lancé, le Bucodes SurdiFrance avait publié un communiqué de presse s'étonnant de l'absence de la téléphonie mobile dans ce projet. Nous espérons que le nouveau projet intégrera les téléphones portables.

Au mois de juin, le site www.surdifrance.org a présenté les résultats complets d'une enquête sur les implants cochléaires organisée par le Bucodes SurdiFrance et conduite par Richard Darbéra.

Nous avons heureusement une courte période de vacances pour nous reposer, car le dernier trimestre s'annonce déjà très chargé avec notamment en préparation notre nouveau site Internet et le futur congrès qui se tiendra à Paris en 2014.

■ **Dominique Dufournet,**
président du Bucodes SurdiFrance

*Vous trouverez sur notre site www.surdifrance.org plus d'informations sur ces sujets.

Les malentendants français sont-ils sous-équipés en audioprothèses ?

Combien de malentendants en France ? Combien sont-ils à être équipés d'audioprothèses ? Les audioprothésistes français sont-ils chers ? Sont-ils bons ? Nous avons tenté de répondre à ces questions à partir des données existantes.

Il apparaît que ces données sont souvent contradictoires et faiblement étayées. À la demande de l'observatoire des prix de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), nous avons présenté en mai dernier une analyse des données disponibles sur l'équipement des malentendants français en audioprothèses. Le diaporama de la présentation est disponible en ligne sur notre site ainsi que le rapport préparatoire. Nous avons tiré de ce rapport quelques résultats intéressants. Le lecteur curieux du détail de l'analyse pourra s'y reporter et même télécharger le fichier Excel des nombreux calculs et graphiques qui l'émaillent.

Les malentendants français sont-ils sous-équipés en matière d'audioprothèses ?

Oui, probablement. En fait, le calcul du taux d'équipement n'est pas simple. Il faut d'abord s'entendre sur les définitions. On retient en général le nombre de personnes appareillées, c'est-à-dire portant une ou deux prothèses auditives, rapporté au nombre de personnes appareillables. Ces personnes appareillables ne sont qu'une partie de la population qui souffre de problèmes d'audition. En effet, ces problèmes peuvent être plus ou moins graves. Une prothèse auditive n'apportera rien à une personne dont la surdité est très légère ni à une personne dont la surdité est totale.

Le premier chiffre dont on a besoin est celui de la prévalence des troubles auditifs : c'est le pourcentage de la population française qui a des problèmes d'audition. On doit ensuite identifier en son sein une population appareillable, puis le nombre de personnes effectivement appareillées.

En France, pour connaître ces trois nombres on procède par enquête. L'enquête la plus complète et la plus sérieuse est l'enquête Handicap Santé conduite tous les dix ans par l'INSEE et exploitée par la DREES, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de la Santé.

L'identification de la population souffrant de troubles auditifs est la plus problématique. Elle repose sur un faisceau de questions auxquelles les personnes interrogées donnent parfois des réponses contradictoires : Avez-vous des problèmes d'audition ? Portez-vous un appareil auditif ?

En auriez-vous besoin ? Pouvez-vous entendre ce qui se dit dans une conversation avec plusieurs personnes ?

L'analyse des réponses (à laquelle nous avons contribué) a permis de constituer un échantillon de près de 6 000 personnes dont la pondération par l'INSEE nous dit qu'elle est représentative des 10 millions de personnes souffrant d'un problème d'audition en France, soit une prévalence de 16 %.

Le tableau 1 ci-dessous détaille le résultat provisoire de l'analyse en cours.

Tableau 1 : répartition de la population de France métropolitaine selon le niveau de limitation fonctionnelle auditive

Limitation fonctionnelle auditive	Effectif	Prévalence
Légère	4 730 142	7 %
Moyenne	3 473 962	6 %
Grave	1 600 090	3 %
Très grave ou surdité complète	358 579	1 %
Total	10 162 773	16 %
... dont surdité moyenne à complète	5 432 631	9 %
Population de France métropolitaine	63 093 760	100 %

Champ : ensemble de la population vivant à domicile et en institution
Source : d'après Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages et institutions, INSEE

Note : la précision des chiffres est, bien sûr, illusoire.
Pour la population de France métropolitaine, par exemple, il faut lire 63,1 millions.

Tableau 2 : taux d'équipement en prothèses auditives selon le niveau de limitation fonctionnelle auditive

	LFA* moyenne	LFA* grave	Très grave ou surdité complète	Total : Déficience auditive moyenne à complète
Porte un appareil auditif	637 772	349 402	119 986	1 107 160
N'en porte pas mais dit en avoir besoin	1 080 765	725 802	166 253	1 972 820
Taux de satisfaction des besoins exprimés	37 %	32 %	42 %	36 %
Effectif total estimé	3 473 962	1 600 090	358 579	5 432 631
Taux d'équipement des déficients auditifs	18 %	22 %	33 %	20 %

Champ : ensemble de la population vivant à domicile et en institution - Note : *LFA : Limitation Fonctionnelle Auditive
Source : d'après Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages et institutions, INSEE

À partir de la question : *Portez-vous une audioprothèse? En auriez-vous besoin?* Il est possible d'estimer le taux d'équipement. Ainsi, selon la définition que l'on donne au taux d'équipement, celui-ci peut être estimé à 36 % si l'on retient le besoin exprimé ou à 20 % si l'on estime que toute la population souffrant d'une déficience auditive moyenne ou grave devrait être équipée de prothèses. C'est ce que montre le tableau 2.

Comment ces chiffres se comparent-ils à ceux des autres pays? Pour l'instant, les seules études comparatives internationales basées sur une méthodologie commune sont les enquêtes Eurotrak.

Dans chaque pays, Eurotrak interroge par Internet environ 15 000 personnes pour constituer, par la méthode dite des quotas, un panel de 1 300 malentendants dont 500 équipés de prothèses auditives. Le tableau ci-dessous donne les taux d'équipement dans différents pays tels qu'ils ressortent des enquêtes Eurotrak de 2012.

Selon l'enquête Eurotrak, le taux d'équipement en France se situe exactement à la moyenne des huit pays considérés. Comme il n'existe pas d'autre source pour des enquêtes européennes conduites avec une méthodologie commune, les résultats d'Eurotrak sont abondamment cités dans la presse spécialisée.



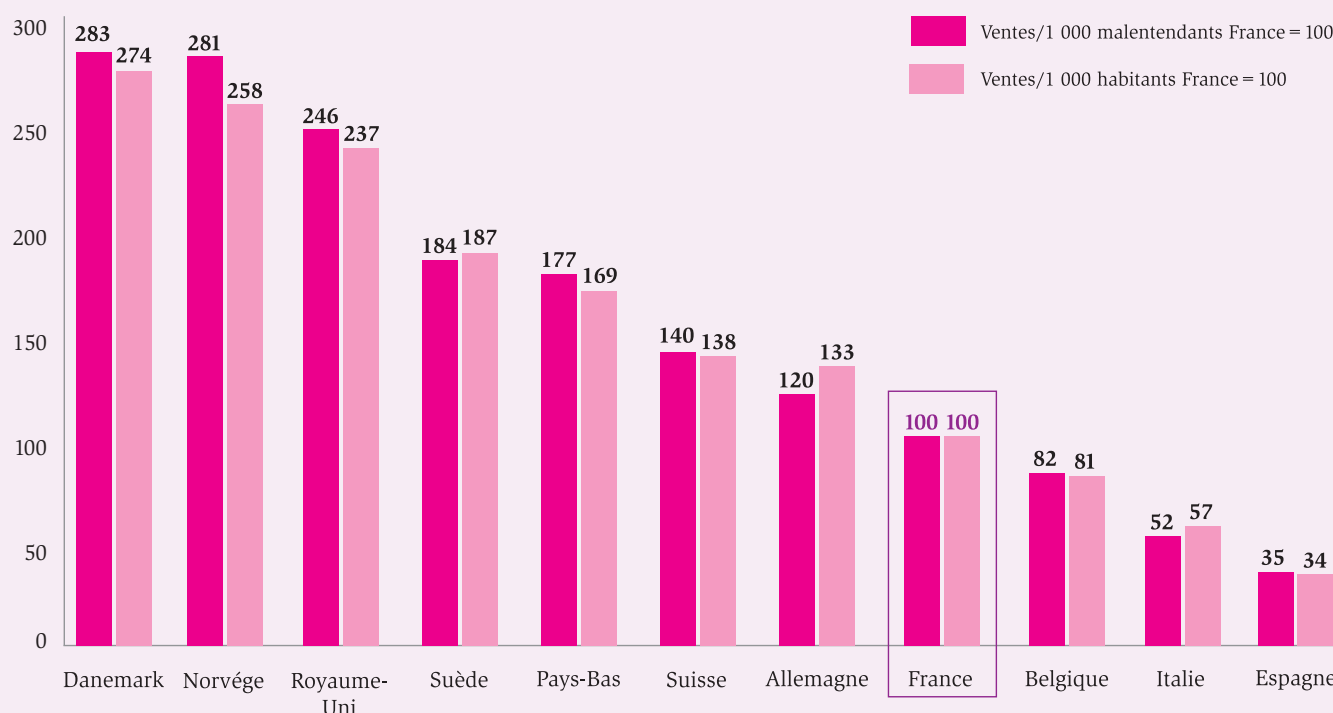
Ils nous paraissent cependant extrêmement fragiles. Ils sont en contradiction d'une part avec les résultats de l'INSEE pour le cas de la France et d'autre part avec ceux que nous avons obtenus en comparant les ventes d'audioprothèse dans les mêmes pays.

Tableau 3 : une comparaison internationale du taux d'équipement en prothèses auditives (2012)

Taux d'équipement...	... en % de la population totale	... en % de la population avec difficultés d'audition	... dont équipement binaural France = 100	Prothèses/ 1 000 hts* d'audition	Prévalence des difficultés
Norvège	3,7 %	42,5 %	76 %	142	8,8 %
Royaume-Uni	3,7 %	41,1 %	74 %	140	9,1 %
Suisse	3,4 %	38,8 %	76 %	130	8,8 %
Allemagne	4,2 %	34,0 %	74 %	159	12,5 %
France	2,8 %	30,4 %	64 %	100	9,4 %
Italie	2,9 %	25,0 %	44 %	91	11,6 %
USA (MarkeTrak 2008)	2,8 %	24,6 %	-	-	11,3 %
Japon	1,5 %	14,1 %	39 %	-	10,9 %

Source : Hougaard 2012, diapos 7 & 8
Note : * calcul de l'auteur : Prothèses/ht : taux d'équipement de la population totale x (1 + % équipement binaural)

Figure 1 : ventes d'audioprothèses en 2011 par milliers d'habitants (avec base 100 pour la France)



Source : calcul de l'auteur d'après : Ventes : Audio infos n° 173, juillet-août 2012, page 22 & Audio Info (brève du 08/03/2013) pour Royaume-Uni ; Population 2012 par classe d'âge : Eurostat ; Prévalence des surdités moyennes à très graves par âge : enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages et institutions, INSEE

Ainsi, selon Eurotrak il y aurait 1,8 millions de personnes équipées en France en 2012 contre 1,1 million selon l'INSEE en 2009.

Une telle progression en quatre ans est impossible. Eurotrak ne publie pas la méthodologie détaillée de l'enquête, et en particulier, comment sont établis les coefficients de pondération des données brutes recueillies.

L'approche par les ventes

Nous avons rapporté le nombre d'appareils vendus chaque année à la population du pays. Ces chiffres sont beaucoup plus précis que ceux de l'enquête Eurotrak car ils sont fournis directement par les fabricants et par les services sociaux. Pour avoir une échelle des différences avec la France, nous avons, dans la figure 1 ci-dessus, rapporté ces nombres à l'indice 100 pour la France.

Cette approche donne des résultats très différents de ce que nous avons calculés dans la colonne 5 du tableau 3 à partir des données Eurotrak.

Contrairement aux chiffres obtenus à partir de l'enquête Eurotrak, l'Angleterre et la Norvège ont un indice très nettement plus élevé que l'Allemagne. Quant à l'écart entre la France et l'Allemagne il est réduit à 33 %.

Ces résultats jettent un sérieux doute sur ceux de l'enquête Eurotrak.

Il est difficile d'expliquer une si grande différence en l'attribuant à une fréquence de renouvellement sensiblement plus élevé et à une part plus grande des nouveaux appareillages.

La différence qui persiste entre la France et l'Allemagne s'explique largement par une pyramide des âges très différente : il y a proportionnellement beaucoup plus de personnes âgées en Allemagne qu'en France. Comme la prévalence de la déficience auditive croît fortement avec l'âge, il est normal qu'il y ait plus de ventes d'audioprothèses en Allemagne qu'en France.

Si l'on veut mesurer l'effet des politiques d'appareillage, il est donc nécessaire d'en tenir compte.

C'est ce que nous avons fait en estimant la population malentendante des pays de notre échantillon pour rapporter le nombre de prothèses vendues à cette population.

Rapporté à la population malentendante l'écart entre la France et l'Allemagne sur les nombres de prothèses vendues se réduit à 20 %.

En revanche, l'écart avec l'Angleterre et la Norvège s'accroît : les malentendants anglais et norvégiens consomment deux fois et demi à trois fois plus d'audioprothèses que les malentendants français.

Nous retiendrons donc pour notre part que les malentendants français sont nettement moins bien équipés que la plupart de leurs homologues européens.

Pourquoi le sous-équipement ?

Pourquoi les Français sont-ils sous-équipés ? La réponse à cette question ne peut être que comparative. Malheureusement, là encore la seule source de données comparatives est l'enquête Eurotrak. Ces résultats sont cependant intéressants.

À la question *Pourquoi ne pas porter de prothèse auditive ?*, les Français sont de loin les plus nombreux à répondre : *Je ne peux pas me payer d'appareil auditif*. C'est la réponse qui arrive en premier pour les Français, elle n'arrive qu'en cinquième rang pour les Allemands et au huitième rang pour les Italiens. Et bien sûr, elle n'est pas citée par les Anglais ni par les Norvégiens qui bénéficient de prothèses gratuites fournies par les services publics.

On entend parfois dire que le frein principal à l'équipement en France serait la gêne de porter un appareil auditif en public. Si l'on en croit l'enquête Eurotrak, ce n'est pas vrai.

Ce sont dans l'ordre les Italiens, les Allemands, les Anglais, les Japonais et les Norvégiens qui citent cette raison dans les 10 premières raisons de ne pas s'équiper. Ce n'est pas le cas des Français.

La France est donc le seul des sept pays de l'échantillon où le coût des prothèses est présenté, selon Eurotrak, comme l'obstacle majeur à l'équipement par les personnes qui ont déclaré avoir des problèmes d'audition mais ne pas porter une prothèse auditive.

Les audioprothésistes français sont-ils chers ?

Les appareils auditifs coûtent cher. On lit parfois, y compris dans les colonnes de notre journal, que ces appareils coûtent cher parce que les audioprothésistes sont bien payés, et qu'ils sont bien payés du fait du

nombre dérisoire d'audioprothésistes qui sortent chaque année des écoles, à cause d'un *numérus clausus* « informel » fixé par les organismes représentatifs de cette profession ⁽¹⁾.

Afflelou, qui entend casser les prix, explique le retard pris dans son programme d'ouverture de nouveaux magasins, par la difficulté qu'il y a à trouver de jeunes audioprothésistes formés ⁽²⁾.

Un salaire d'embauche de 3 400 € pour un jeune diplômé à bac + 3 est certainement l'indicateur d'une pénurie... et un élément du coût du service.

Le vrai frein à l'équipement en France est ce qu'on appelle le « reste à charge », c'est-à-dire la différence entre le prix payé et les remboursements par les services sociaux et les assurances

Il n'est cependant pas sûr que les audioprothésistes français soient plus chers que leurs collègues du secteur privé dans les autres pays européens. Les rares données disponibles laissent penser que les prix sont comparables.

La question est importante et il serait souhaitable d'avoir une meilleure information sur les prix pratiqués dans les différents pays européens. SurdiFrance a prévu de solliciter les autres associations européennes pour recueillir les prix sur les modèles de prothèses les plus vendus.

Le vrai frein à l'équipement en France est ce qu'on appelle le « reste à charge », c'est-à-dire la différence entre le prix payé et les remboursements par les services sociaux et les assurances.

De tous les pays de l'échantillon, c'est en France que ce reste à charge est le plus élevé.

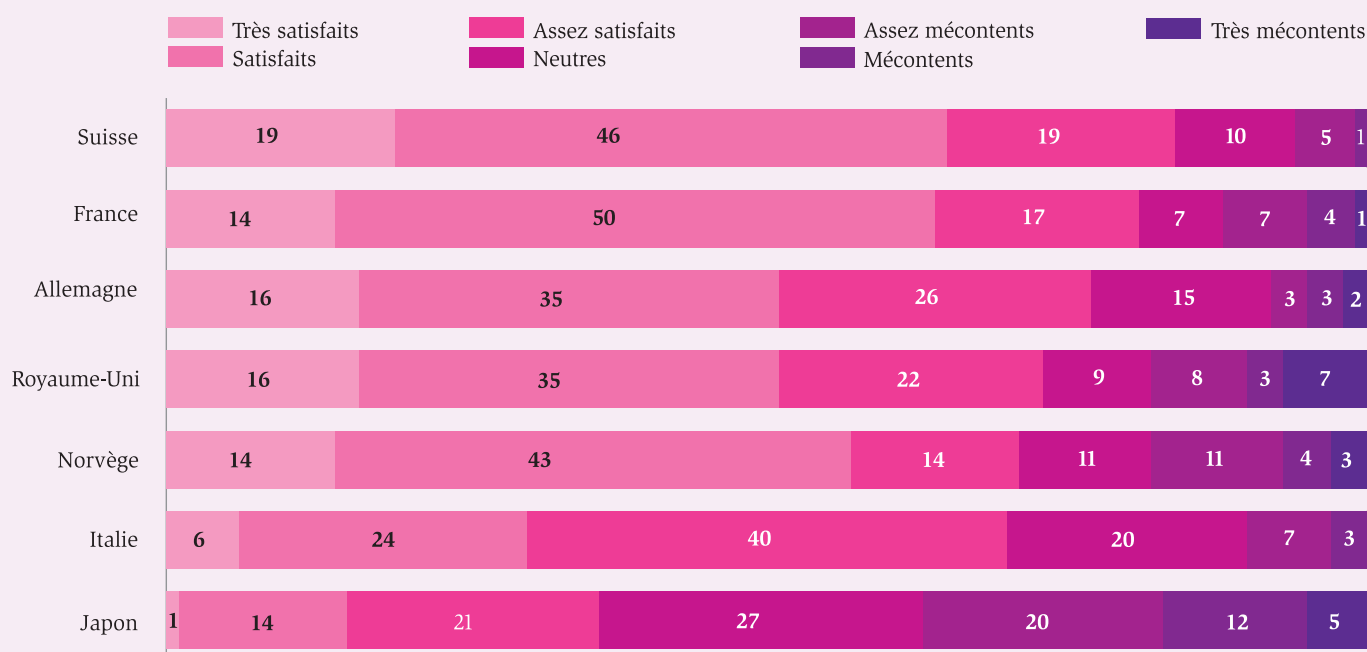
En France, quand il achète une prothèse 1 600 €, l'assuré reçoit un remboursement de l'Assurance Maladie de 120 € à quoi s'ajoute, s'il a une bonne mutuelle 400 ou 750 €. Le reste à charge est donc de l'ordre d'un millier d'euros ⁽³⁾.

En Angleterre et dans les pays scandinaves le reste à charge est nul ou symbolique.

En Allemagne l'assurance-maladie rembourse 400 € à quoi s'ajoutent les remboursements des assurances privées.



Au Bucodes SurdiFrance nous sommes très bien équipés !

Figure 2 : degré de satisfaction des porteurs d'audioprothèses dans sept pays

Lecture du graphique : 19 % des Suisses porteurs d'audioprothèses en sont très satisfaits. Source : Hougaard 2012

Les audioprothésistes français sont-ils bons ?

Il y a chez les audioprothésistes, comme dans toutes les professions, des gens peu scrupuleux et des gens incompetents. La grande variété des diagnostics de la malentendance et la dispersion des résultats qu'apportent les meilleurs appareillages selon le patient rendent très difficile l'évaluation objective de la qualité du travail fourni car chaque cas est un cas particulier.

Une mesure efficace de la qualité du service serait le nombre de prothèses effectivement portées par rapport au nombre de prothèses vendues. La question des prothèses qui restent dans des tiroirs parce que mal adaptées est l'objet de rumeurs basées sur des calculs de coin de table. On dit par exemple que la moitié des prothèses qui sont fournies gratuitement par le NHS Royaume-Uni ne sont pas portées. À notre connaissance ce chiffre n'a jamais été prouvé. Même si elle ne rembourse qu'une petite fraction de leur prix, la Sécurité sociale enregistre tous les achats de prothèses par les ménages. Elle enregistre aussi les demandes de remboursement pour les piles. À partir de ces données que l'on examinerait pour une cohorte d'assurés au cours des dix dernières années, il serait possible d'estimer la part des prothèses qui ne sont pas portées. Nous avons entrepris des démarches auprès de la Sécurité sociale pour avoir accès à sa base de données⁽⁴⁾. Pour l'instant, la seule manière de répondre à la question de la qualité de la prestation fournie par les audioprothésistes français ne peut être que comparative : il faut mesurer le taux de satisfaction des clients dans plusieurs pays d'Europe.

C'est ce qu'a fait l'étude Eurotrak dont nous présentons les résultats dans la figure 2 ci-dessus.

Si l'on en croit Eurotrak, avec 81 % de clients satisfaits, les audioprothésistes français se classeraient tout de suite après les Suisses et devant ceux des cinq autres pays de l'échantillon.

Conclusion

Comment connaître les chiffres réels du taux d'appareillage simple ou double, de la durée de vie d'une prothèse avant renouvellement, du pourcentage de prothèses vendues et laissées dans un tiroir ? Il s'agit de questions importantes pour orienter les politiques de santé.

Le fait que pour répondre à ces questions l'on ait besoin d'Eurotrak, un simple sondage Internet produit par les fabricants de prothèses, dont on ne connaît ni la méthodologie, ni les résultats bruts, peut surprendre quand on sait que toutes ces informations dorment dans les ordinateurs de la Sécurité sociale... mais peut-être plus pour longtemps.

■ Richard Darbéra

⁽¹⁾ www.argusdelassurance.com/acteurs/les-audioprothesistes-ont-santeclair-dans-le-nez.42246

⁽²⁾ Le Figaro du 30/11/2012

⁽³⁾ Lors d'une enquête auprès de nos adhérents en 2009 sur les remboursements des mutuelles, nous avons noté que plusieurs mutuelles (souvent coûteuses) offraient des remboursements de l'ordre de 1 000€, voire un remboursement intégral comme pour une des formules de l'AG2R La Mondiale des Cadres.

⁽⁴⁾ La base du SNIIRAM, le Système National d'Informations Inter Régions d'Assurance Maladie

Audioprothèses, très chères oreilles !

Un article au vitriol dans le numéro de « Que Choisir » est paru en mai 2013 à propos de la vente des lunettes. Une situation commerciale qui présente des points communs avec celle des audioprothèses.

Situation anormale en optique

D'après *Que Choisir* les Français dépensent en moyenne pour leurs lunettes, par personne et par an, 50 % de plus (75 €) que dans les grands pays européens (51 €). La raison en est que le jeu de l'offre et de la demande (concurrence) est biaisé notamment à cause de la prise en charge par les complémentaires santé, dont le coût se répercute finalement sur le consommateur. C'est ainsi que le consommateur supporte en fait 94 % du prix des lunettes et que le surcoût pour le consommateur du nombre excessif de magasins d'optique serait de 510 millions par an. À titre de comparaison les États-Unis malgré un niveau de vie sensiblement plus élevé comptent trois fois moins de points de vente d'optique par habitant que notre pays. L'argent n'est pas perdu pour tout le monde, les opticiens en profitent largement.



Situation semblable en audioprothèse

On peut se demander par comparaison qu'est-ce qui dans l'audioprothèse biaise le jeu de l'offre et de la demande ? (on appareille pour 350 € par oreille en moyenne dans le secteur public au Royaume-Uni et 1 650 € en moyenne dans le secteur privé en France). Comme pour les lunettes la prise en charge de la Sécurité sociale est très faible, de l'ordre de 5 à 10 %. Ainsi de la même façon, que ce soit au travers des mutuelles ou de façon directe, le consommateur supporte plus de 90 % des dépenses. La même opacité règne sur la technique : de même que l'on n'y comprend pas grand-chose entre les différentes qualités de verre en optique, on ne comprend pas grand-chose aux différentes qualités d'appareils en audioprothèse. On fait une confiance aveugle à l'opticien comme à l'audioprothésiste.

Ce qui biaise la concurrence en audioprothèse ce peut être :

- l'absence d'affichage de prix des produits exposés en vitrine (pourtant obligatoire),
- l'absence d'affichage des prix de la prestation en salle d'attente (pourtant obligatoire également),
- l'absence de négociations des prix de la part des mutuelles,
- le non-respect strict du devis normalisé,
- des ententes cachées entre les professionnels qui s'engagent à ne pas se critiquer ni s'attaquer en justice,
- le tarif différent de remboursement de la Sécurité sociale entre les enfants et les adultes qui tirerait les prix vers le haut,
- la spécialisation de certaines enseignes sur le primo appareillage avec un fort taux d'appareils remisés au tiroir, ce qui conduit à des prestations de suivi réduites voire quasi inexistantes bien que facturées à l'achat,
- l'opacité qui règne entre le coût de la prestation d'adaptation et le coût de la prestation de suivi.

Pour un encadrement des prix et une meilleure information

Nous rencontrons souvent dans nos associations des gens qui nous disent : « le prix je m'en fiche, j'ai les moyens ou j'ai une bonne mutuelle, ce que je veux c'est être bien appareillé. ». Ils ne se rendent pas compte que cette démarche relève du chacun pour soi et nuit, finalement, à tous. Il vaut mieux réglementer pour permettre au plus grand nombre d'être bien appareillé. L'article de *Que Choisir* cite les propos de Marisol Touraine, la Ministre de la Santé, à propos de l'optique : « la tarification de ces produits doit être mieux encadrée et la formation des patients améliorée ».

Cela est parfaitement transposable en audioprothèse, nous attendons depuis longtemps un encadrement de la tarification avec notamment l'étalement des coûts en payant le suivi (maintenance de l'appareil) par semestre et non une fois pour toute à l'achat de l'appareil.

Concernant la formation nous réclamons que la publicité, souvent trompeuse pour le patient, soit remplacée par des campagnes d'information faites par des organismes publics comme l'INPES (institut national de prévention et d'éducation pour la santé) en partenariat avec nous les associations.

■ Jacques Schlosser

Demander son **forfait pile entretien** pour améliorer la prise en charge

Les chiffres publiés par la Sécurité sociale montrent un nombre de forfait-pile-entretien remboursé chaque année par le régime général en incohérence avec le nombre d'appareils vendus. Et pourtant la revalorisation de ce forfait pile entretien pourrait être un moyen d'étaler les paiements et d'augmenter la prise en charge des appareils auditifs.

Des chiffres décevants

D'après la Sécurité sociale il s'est remboursé en 2011 772 461 ⁽¹⁾ forfaits piles-entretien ⁽²⁾ (code LPP 2340119) dans le régime général ⁽³⁾. Suivant l'enquête Eurotrack 2012 il y aurait en France 74 % de personnes équipées des deux oreilles, nous pouvons en déduire que 443 943 personnes (du régime général de la Sécurité sociale) demandent le remboursement de ce forfait entretien. Très loin du million de personnes généralement admises comme porteuses d'appareils auditifs, voire du chiffre de 1 400 000 ou 1 800 000 revendiqué par le syndicat national des audioprothésistes français (tous régimes et hors régime). Quoi qu'il en soit ce chiffre est extrêmement décevant.

Certes certains appareils achetés sont finalement remisés au tiroir mais il n'en reste pas moins que très probablement mal conseillés ou méconnaissants de leurs droits, un certain nombre d'assurés au régime général omet de réclamer le remboursement du forfait annuel.

Comment cela marche

Normalement l'audioprothésiste délivre chaque année une feuille de soins pour obtenir un remboursement. Elle est généralement remise à l'occasion d'une des deux visites annuelles obligatoires. Elle peut aussi être demandée, entre deux rendez-vous, au secrétariat de l'audioprothésiste. Auparavant les audioprothésistes délivraient cette feuille de soins sans aucun contrôle. Depuis quelques années la Sécurité sociale demande, ce qui est bien normal, qu'il y ait eu des dépenses au moins égales ou supérieures à ce forfait. L'audioprothésiste enregistre donc les dépenses facturées à la personne appareillée. Certains audioprothésistes acceptent même d'archiver des dépenses faites ailleurs. Ceci lui permet de délivrer la feuille de soins annuelle. Certaines caisses d'assurance-maladie acceptent même de rembourser ce forfait au seul vu des factures. Dans tous les cas il est très important de conserver toutes ses factures de piles ou de réparation. D'autre part certains vendeurs de piles sur Internet sont habilités à délivrer la feuille de soins annuelle, si la dépense a été suffisante.

Si vous avez rencontré des difficultés à vous faire rembourser ce forfait pile entretien, merci de nous le faire savoir au courrier des lecteurs, ou bien au travers de votre association.

Un moyen d'améliorer la prise en charge

Cela est d'autant plus important, que comme vous le verrez dans l'encart de cette page, une des propositions du Bucodes SurdiFrance est d'utiliser la revalorisation de ce forfait pour améliorer la prise en charge de l'appareillage, amélioration qui passe par une rémunération plus élevée de l'audioprothésiste si l'audioprothèse est réellement portée. Cela permettrait également d'étaler les paiements.

■ Jacques Schlosser, Surdi13

⁽¹⁾ www.cis.gouv.fr/spip.php?article4484 ou bien www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/LPP2006-2011.xls

⁽²⁾ www.ameli.fr/assures/soins-et-remboursements/combien-serez-vous-rembourse/optique-et-audition/les-protheses-auditives/le-remboursement-des-frais-d-entretien.php

⁽³⁾ Pour les produits et prestations de la LPP (liste des produits et prestations remboursées par la Sécurité sociale), les dépenses métropole du régime général hors SLM (sections locales mutualistes) représentent 72 % des dépenses remboursées France entière en inter-régimes pour l'année 2011

Extrait du communiqué du Bucodes SurdiFrance du 12/10/2012

Le système actuel où tout est payé à l'avance pour 5 ou 7 ans n'est pas satisfaisant car il intéresse les audioprothésistes à la vente mais ne les intéresse pas aux visites les années suivantes : ce qui a été payé une année antérieure n'intervient plus dans le chiffre d'affaire de l'année en cours.

C'est pourquoi nous réclamons une déconnexion de la vente et du contrat de maintenance généralement appelé « suivi ». Réglementairement, le suivi est fixé à au moins 2 visites par an. Si, par exemple, ce suivi était facturé 40 € par semestre, soit 80 € sur une année pleine, cela permettrait pour un audioprothésiste ayant 1 000 patients d'engranger 80 000 € de prestations de suivi. Pour celui qui n'aurait que 500 patients, ce serait déjà 40 000 €; ce qui n'est pas si mal. Le système actuel âprement défendu par l'UNSAF* avantage en fait outrageusement les grandes enseignes au détriment des indépendants qui ont à cœur de bien faire leur travail. ■

*UNSAF : syndicat national des audioprothésistes français

Troubles de l'audition : briser le silence

Le 14 mars 2013 lors de la Journée Nationale de l'Audition, le Bucodes SurdiFrance a participé à une conférence du cycle « Santé en questions » organisée par l'Inserm, Universcience et des acteurs régionaux de la culture scientifique et technique. Cette conférence, intitulée « Troubles de l'Audition : briser le silence » s'est tenue à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris, en duplex avec la médiathèque de Pessac en Gironde.

Evelyne Ferrary, directrice de recherche Inserm en chirurgie otologique mini-invasive robotisée, Mireille Montcouquiol, chargée de recherche à l'Inserm, spécialiste du développement de l'oreille interne au sein du centre François Magendie à Bordeaux, Richard Darbéra, vice-président du Bucodes SurdiFrance et Irène Aliouat, présidente de l'association Audition et Écoute 33, ont participé à cette conférence.

Rappel sur le fonctionnement de l'oreille « normale »

L'accent est mis sur la cellule sensorielle constituée d'une cellule ciliée interne et de trois cellules ciliées externes. L'onde sonore va incliner les cils des cellules sensorielles, ils vont alors stimuler des canaux, faire entrer du potassium dans la cellule sensorielle et entraîner un potentiel d'action sur le nerf auditif.

Il s'agit d'une transmission mécanique - avec l'onde sonore - puis d'une transmission biologique, au sein de la cellule sensorielle, et enfin, d'une transmission électrique sur la fibre nerveuse cochléaire.

Cette stimulation arrive sur le premier relais neuronal, c'est-à-dire la cellule du ganglion spiral. Cette dernière a une particularité : Elle est aussi dans la cochlée mais ne dégénère pas, ou beaucoup plus lentement que la cellule ciliée. C'est sur cette propriété-là que s'appuie l'implantation cochléaire.

À ce jour, il y a deux axes de recherche :

- La thérapie cellulaire qui consiste à stimuler la prolifération des cellules de soutien pour les faire se redifférencier en cellules ciliées. D'autres voies d'action se basent sur les cellules souches.
- La thérapie génique, où on essaie de forcer l'expression d'un gène particulier pour entraîner la différenciation d'une cellule. On sait très bien créer in vitro de nouvelles cellules ciliées car on a découvert le gène nécessaire et suffisant à la formation d'une cellule ciliée.

L'implantation cochléaire

L'implantation cochléaire consiste à stimuler essentiellement les cellules du ganglion spiral qui n'ont pas encore dégénéré, éventuellement les cellules sensorielles, s'il en reste quelques-unes, ce qui est peu vraisemblable. Une fois stimulées, elles vont envoyer au centre nerveux des informations codées en fréquence et en intensité par rapport au son transmis par l'intermédiaire du microphone, avec un processeur.

Le signal, qui était un signal mécanique, est transformé d'emblée en un signal électrique par le processeur puis transmis directement aux cellules neuronales de la cochlée.

Il y a deux types d'innovation. Une qui concerne la partie technique pour faire ressortir ce qui est pertinent, c'est-à-dire la parole, du bruit de fond ; c'est le travail du processeur.

Ensuite la partie sur laquelle travaille l'équipe d'Evelyne Ferrari, qui est la question de l'insertion du porte-électrodes. L'insertion est mécanique, sous anesthésie générale. Le chirurgien, à l'aide d'un microscope, insère à la main progressivement le porte-électrodes dans la cochlée.

Le diamètre d'un porte-électrodes est d'environ 200 microns, c'est-à-dire 0,2 millimètre. C'est très fin, pour environ un centimètre de longueur. Le laboratoire développe un robot qui permettrait de l'insérer de la façon la moins traumatique possible à l'intérieur de la cochlée et de l'oreille interne.

16
17



Les implants cochléaires sont indiqués dans les surdités profondes bilatérales, mais aussi des surdités unilatérales, sévères ; dans tous les cas, ce sont des surdités qui atteignent l'oreille interne. S'il y a une atteinte du nerf cochléaire, il n'y aura pas de transmission de la stimulation électrique par l'implant cochléaire (cas du neurinome de l'acoustique).

Il s'agit d'une stimulation d'emblée électrique et non plus acoustique et il faut que le cerveau réapprenne à décoder le message électrique en parole.

Détresse psychologique

Richard Darbéra a présenté les résultats de l'enquête détresse psychologique, dont nous avons rendu compte dans **6 millions de malentendants** n°2 (juillet 2011). Cette enquête fait apparaître que, contrairement à ce qu'on pouvait supposer, les personnes les plus affectées par la surdité ne sont pas les sourds de naissance. Ce n'est que quand la surdité arrive après l'adolescence, au début ou pendant la vie professionnelle, qu'elle est le plus durement ressentie.

Ce fait est souligné par Evelyne Ferrari : « *c'est un handicap le plus grave parce qu'il désocialise très rapidement. Non seulement il aggrave un état dépressif préexistant, mais la surdité en soi déclenche un état dépressif* ».

Témoignage de Irène Aliouat :

« *J'ai découvert ma surdité à 34 ans, lors d'un contrôle ORL pour un acouphène. J'avais à ce moment-là déjà entre 35 et 45 décibels de pertes, mais je ne m'en étais pas du tout rendu compte.*

C'est vrai que la dépression faisait partie de mon quotidien parce que j'avais beaucoup d'acouphènes, ce qui a aussi contribué au mal-être général.

En janvier 2006 j'ai bénéficié d'un implant cochléaire à l'oreille gauche de la marque australienne Cochlear avec le processeur Freedom.

Et il y a deux ans, on a implanté l'oreille droite, et j'ai un processeur plus récent, le CP810. L'implantation de la deuxième oreille, c'était une décision grave parce que ça me paraissait difficile de perdre tous mes restes auditifs. C'est incroyable combien je tenais encore aux petits restes auditifs que je pouvais avoir ! Dans la journée, avoir tout en stéréo, cela m'a vraiment changé la vie. Et après tout, je crois que j'ai peut-être eu tort de tenir trop à ces restes auditifs. Je n'aime plus tellement aller à la piscine, c'est vrai, parce que je n'entends plus rien et c'est vraiment gênant !

Ce qui me tient à cœur aujourd'hui, c'est de parler de la rééducation de l'écoute et de la motivation qu'on doit avoir. Au début, quand on est branché, ce sont des sons synthétiques.

Les sons qu'on entend sont métalliques et tellement différents. Ce sont des voix de canards. On dirait Dark Vador. Le premier jour, quand je suis sortie du CHU avec le premier réglage, les voix d'hommes, femmes, enfants, c'était exactement la même chose.

Mais au bout de 48h déjà, mon cerveau a réussi à récupérer une reconnaissance entre les différentes voix. C'était déjà extraordinaire. Dès le premier soir, j'ai téléphoné à mes parents, pour un petit peu tenter d'entendre. J'ai compris quelques mots. J'ai eu beaucoup de chance car ce n'était pas pareil pour la deuxième oreille, pour laquelle j'ai dû attendre beaucoup plus longtemps.

Avec le deuxième implant, j'ai donc dû couper le premier, et là, c'était nettement plus difficile.

La deuxième oreille m'a longtemps renvoyé un son trop métallique et j'avais donc beaucoup plus de mal à comprendre les mots, les phrases. Mais je crois qu'il ne faut pas se décourager, parce que quelquefois, il nous faut plusieurs mois pour y arriver. Et là, je pense qu'il y a ce travail personnel qui est important.

L'orthophoniste aussi est importante, car c'est une professionnelle qui nous fait suivre un programme très précis pour nous aider et aider aussi le régleur à découvrir quels peuvent être les réglages qui pourraient encore améliorer les choses ».

Rééducation auditive

Il n'y a pas d'égalité en matière de surdité, en fonction de la durée de privation auditive, des capacités du cerveau à réapprendre et à intégrer les nouveaux sons.

La rééducation doit être adaptée à chacun.

Témoignage de Richard Darbéra :

« *Je pense que mon cas est un peu particulier. Je n'ai pas fait vraiment de rééducation pour deux raisons. D'abord parce que ça marchait assez bien et assez vite. Donc j'étais assez content. Ce que je faisais, c'est que j'enregistrais des podcasts que j'écoutais pendant les embouteillages. Avec un podcast, on peut revenir en arrière. Je n'écoute jamais la radio en direct.*

Et deuxièmement, c'est que je travaille, et donc, je n'avais pas vraiment le temps d'aller à l'autre bout de Paris faire de la rééducation. Donc je l'ai faite chez moi, par mes propres moyens, en écoutant des émissions enregistrées à la radio, mais plus pour leur intérêt que par souci de rééducation ! ».

Les questions abordées par le public

Influence des champs électromagnétiques, des radio-fréquences, des médiateurs chimiques, médicaments et alimentation sur les capacités auditives, au niveau des nerfs.

Les médicaments ototoxiques

Dans l'oreille interne, il y a une barrière hémato-péri lymphatique que les médicaments devront franchir pour entrer, exactement comme la barrière hémato-encéphalique. C'est une barrière très serrée, avec un accès très petit. Il faut parfois attendre 24h pour détecter 1 % de la concentration qui est dans le plasma. Donc l'oreille interne est bien protégée.

Les médicaments qui sont dits ototoxiques le sont dans des conditions très particulières, ce peut être des doses répétées ; chez des patients qui ont par exemple une insuffisance rénale ce qui implique l'augmentation de la concentration des médicaments dans le sang de façon pathologique ; pour les patients atteints de tuberculose, traités à la streptomycine par exemple.

Certains types d'antibiotiques, reconnus comme toxiques, peuvent être donnés à des doses identiques mais en une seule injection et non plus en injection continue (cas des services de réanimation), ce qui diminue le risque.

Concernant les radiofréquences, il y a un certain nombre d'études et à ce jour leur toxicité n'est pas démontrée. C'est une exposition qui est relativement récente, relativement limitée dans le temps.

Des liens directs entre les acouphènes et la surdité ?
Il y a plusieurs types d'acouphènes et, dans la majorité des cas, ils signent la souffrance de la cellule ciliée externe.

Ce sont les cellules très sensibles en particulier aux traumatismes sonores. Il est devenu habituel avec des concerts un peu bruyants de voir arriver des jeunes aux urgences avec des sifflements dans l'oreille.

C'est un signe d'alarme, qui montre qu'on a peut-être une cochlée un petit peu plus fragile et qu'on doit mieux protéger son oreille.

Le lien avec la surdité est très vraisemblable.

Une étude va débiter à la Pitié Salpêtrière, avec une implantation cochléaire chez des patients qui ont des acouphènes. Car réhabiliter une audition chez un patient sourd fait qu'il va oublier son acouphène, ou plutôt il ne va plus l'entendre. Il est vraisemblable que de réhabiliter l'audition chez des patients qui ont des acouphènes va en diminuer l'impact.

Est-ce qu'il y a une base commune par rapport à d'autres pathologies ?

Comprendre comment un système marche peut aider à la compréhension de l'ensemble des systèmes, mais il y a des spécificités dans l'oreille interne qui sont difficiles à appréhender ailleurs.

On peut imaginer que des progrès dans la régénération des neurones cérébraux peuvent être utiles à l'oreille interne. Pour l'oreille, on se sert de ce que les autres font en amont plutôt que dans l'autre sens.

(Re)voir la conférence du 14 mars 2013 :

<http://webcast.in2p3.fr/videos-surdite>

■ Extraits et synthèse à partir du texte intégral de la conférence (vélotypie)

18

19

L'ÉTÉ DU HANDICAP

21 juin au 21 septembre 2013

50€ de chèques cadeaux

pour toute nouvelle adhésion* !



www.integrance.fr

APPEL GRATUIT
depuis un poste fixe

0 800 10 30 14

* Offre de la Mutuelle Intégrance soumise à conditions, non cumulable avec une autre offre de la Mutuelle. Règlement disponible en agence ou sur www.integrance.fr.
Mutuelle Livr. II Code de la Mutualité.
SIREN n° 340 359 900 - Siège social : 89, rue Darnavalet - 75002 Paris cedex 18. Concept
© Caxinet - Réal. : S. Mig - Photo © Fotolia



mutuelle
intégrance

L'esprit de solidarité



La surdité et la **musique**

Un malentendant pourra-t-il saisir le ressenti du musicien devenu malentendant ?

J'ai commencé le piano à 5 ans, je profitais alors de toutes mes facultés auditives. À 12 ans, les médecins spécialistes prévoyaient déjà ma future surdité... Je n'ai pas voulu y croire et j'ai continué tout naturellement mes études au conservatoire de Montpellier. À 15 ans, ce fut la direction d'orchestre qui m'attirait. J'ai ainsi travaillé deux autres instruments et pris des cours d'analyse, d'écriture, d'histoire de la musique, etc.

À 22 ans, ma déficience auditive s'était trop aggravée, j'ai dû me rendre à l'évidence : s'en était fini avec la direction d'orchestre.

Je n'ai par contre jamais pu renoncer à l'enseignement du piano que je pratiquais déjà depuis l'âge de 18 ans. Cette passion m'a permis de dépasser mon handicap. Pendant toutes ces années d'études, mon oreille s'est aiguisée et s'est habituée aux sons de mon instrument, à la justesse des notes. Elle a sans doute acquis une sensibilité particulière.

J'aurais dû être appareillée plus tôt, mais les sons étaient tellement dénaturés. Je ne reconnaissais plus mon piano... Impossible... J'ai fait un choix et j'y ai renoncé ! J'ai préféré continuer à entendre les sons de l'oreille naturelle - telle qu'elle était devenue, même si je réalisais qu'ils étaient assourdis, cotonneux ou étouffés. C'est à cette époque que j'ai dû instinctivement apprendre à lire sur les lèvres... J'ai compensé et trouvé le moyen de mieux comprendre mes interlocuteurs.

À 40 ans, l'incontournable a surgi : être appareillée pour réintégrer la société. Cela a été une torture, une véritable épreuve physique et mentale. Alors que pour d'autres, cela équivaut à une nouvelle vie !

Je suis pianiste, donc, devant mon instrument tous les jours. Mon oreille n'ayant plus l'habitude d'entendre les aigus, ces derniers m'arrachaient littéralement les tympons. Les aides auditives, étaient devenues une véritable agression ! Encore aujourd'hui (à 47 ans), je ne reconnais pas mon instrument.

La puissance des appareils, même dans les réglages les plus bas me fait souffrir.

Assister à un concert, écouter chaque instrument en l'isolant de son ensemble instrumental est devenu impossible avec les appareils auditifs. Il faut être réaliste, ils ne remplaceront jamais l'oreille humaine et encore moins celle d'un musicien.

Ce sont évidemment les sons que j'ai connus et mémorisés dont je suis nostalgique... Les sons que je perçois aujourd'hui me dérangent et me font mal, mais pour continuer à vivre en société, j'accepte mes aides auditives. Je ne peux plus écouter de CD, et jamais la radio, trop décevant pour moi...

Pour ce qui concerne les malentendants devenus musiciens, je pense que le problème est tout autre ! Puisque le candidat musicien malentendant n'a jamais connu le véritable son de son instrument, il devrait s'en accommoder sans subir la frustration des personnes qui sont dans mon cas !

Mais gare aux erreurs de notes ! C'est l'œil qui devra être bien aiguisé dans ce cas-là !

Pour les nuances, un très bon professeur vous sera utile !

En ce qui concerne les mélomanes, soit ils oublieront ce qu'ils percevaient avant de devenir malentendants, soit ils seront plus ou moins frustrés, comme moi ! Certains ont pu oublier et acceptent très bien les nouveaux sons rendus par nos appareils, heureux soient-ils !

Je ne voudrais pas rester sur une note négative, il est nécessaire de reconnaître que les aides auditives remplissent leurs rôles et m'aident aujourd'hui à continuer une vie presque normale... Mais je ne les utilise que lorsque j'y suis obligée, je dirais même contrainte ! Et surtout pas à longueur de journée...

Voilà pourquoi je porte autant d'intérêt à la langue des signes et au monde des sourds... C'est un univers tellement plus agréable pour mes oreilles de musicienne malentendante... Dans ce milieu elles ne sont plus agressées, la fatigue auditive s'estompe... C'est le calme... La paix en soi.

Là, je me sens bien.

■ Anne-Marie Floris

18
19

Publicité



LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE
études et applications

20, rue Thérèse, angle avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. : 01 42 96 87 70 - Fax : 01 49 26 02 25 - Minitel : 01 47 03 95 75

La fourmilière

Parmi les lieux communs auxquels les autres recourent pour nous consoler, nous les sourds et malentendants, l'un des plus courants est de dire que « nous n'entendons pas les bêtises qu'on radote autour de nous à longueur de journée ».



Les fourmis et leur valises

Sans réaliser que nous nous résignerions bien volontiers à les entendre, ces bêtises, pour profiter des bruits merveilleux dont ils ignorent le prix : celui des feuilles mortes que le vent fait tourbillonner, celui de l'eau que crachent les gueules des animaux fantastiques des fontaines pansues de nos villages, le tambourinement de la pluie sur les frondaisons des arbres, et même le bruit de l'orage qui peut n'être pour nous qu'un murmure.

Pour les plus âgés ayant gardé l'ouïe fine, la voix éthérée des hôtesses des aéroports qui invitent les voyageurs à s'envoler pour Rio de Janeiro ou Bali leur rappelle le temps de leur jeunesse : quand la voix rocailleuse des cheminots auvergnats les pressait de monter dans les wagons couleur vert pomme d'alors pour Le Teil, Vogüe, Saint Sernin, Largentière, « *en voiture s'il vous plaît, attention au départ !* ».

Nous qui l'avons perdue, sommes privés de cette part de rêve, aujourd'hui pour s'envoler vers Rawalpindi, hier pour prendre le train à vapeur pour Saint Martin d'Ardèche.

Mais il y a aussi tous ceux qui vivent avec dignité des handicaps plus éprouvants.

Quand j'arrive à Paris depuis ma banlieue, j'observe un aveugle qui prend souvent le même train que moi. Il chemine au milieu des autres voyageurs avec l'adresse discrète des aveugles : sa canne blanche effleure le sol de temps en temps. Le contact d'un obstacle lui sert de repère pour compter ses pas. Quand du bout des doigts il sent la froidure d'une rampe, il pivote au meilleur endroit pour descendre un escalier.

Et puis un jour, dans notre grande gare parisienne, le réseau informatique de signalisation eut la fâcheuse idée de tomber en panne. Plus de panneaux de signalisation, plus de sonorisation par haut parleur. Aussitôt la foule fut aussi désemparée que les fourmis d'une fourmilière dévastée d'un coup de pied.

Le voyageur pour Toulouse m'interpellait féroce pour savoir de quelle voie partait son train comme si j'étais le responsable de la pagaïe. J'étais aussi bousculé sans ménagement par l'usager à la recherche du départ pour Clermont-Ferrand. Les amoureux ne savaient plus sur quel quai attendre leur copine. Une marmaille en pleurs étreignait une mère de famille dépassée par les événements. Pour la première fois j'appréciais à sa juste valeur le tour de force de Noé qui, au moins dans les livres d'images, fait sagement monter dans son arche les couples d'animaux sauvés des eaux.

Pour mieux maîtriser ma différence, j'avais inconsciemment développé une manière d'appréhender le monde du silence qui m'évitait de me transformer en fourmi du Titanic

Tout empêtré qu'il fût de la bousculade qui ne ménageait ni Dieu ni diable, le seul à garder son calme était mon ami l'aveugle, tâtant une colonne de fer familière, mesurant ses pas malgré le désordre ambiant.

En suivant ses mouvements, je me fis la remarque que, d'une certaine manière, je faisais de même : familier des panneaux lumineux d'affichage, des stands de journaux, des petits kiosques de sandwicheries, j'échappai au tourbillon général de ce jour là.

Je réalisai alors que, pour mieux maîtriser ma différence, j'avais, moi aussi, inconsciemment développé une manière d'appréhender le monde du silence qui m'évitait de me transformer en fourmi du Titanic.

Et que, parfois, la surdité pouvait avoir aussi ses bons côtés.

■ François Breuil

Comment j'ai enfin obtenu les **sous-titres** sur ma télé

Suivre ses émissions préférées grâce aux sous titres, c'est depuis quelques années un confort habituel pour le malentendant. Hélas, quelquefois au détour d'une nouvelle acquisition, il arrive que les nouvelles technologies nous rappellent que rien n'est spontanément acquis !

Une histoire de sous-titrage avec Sony

En décembre 2008 j'ai acheté chez Boulanger un téléviseur Sony type KDL-32V4500E. Au début je n'utilisais pas le sous-titrage et tout allait pour le mieux. Prudent j'avais gardé mon ancien poste cathodique que j'avais équipé d'un décodeur TNT externe. En juillet 2011 avec l'arrivée des nouvelles chaînes TNT je m'aperçois que sur mon vieux téléviseur j'ai pratiquement toutes les émissions avec sous-titrage et pas sur le Sony. Les techniciens Boulanger, ne possédant pas les logiciels de mise à jour pour ce poste, décident de l'envoyer chez Sony. Après 2 mois d'attente le téléviseur revient mais... toujours pas de sous-titrage correct ! Retour du poste chez Sony. Devant le peu de réactivité de Sony, Boulanger décide de me changer le poste. Je reçois un téléviseur Philips qui sera réinitialisé en mars 2013 avec l'arrivée des nouvelles chaînes TNT. J'avais heureusement pris un contrat « PACK Garantie Remboursement 5 ans ».

Programmes télévisuels, le sous-titrage

- Dans leur généralité, les programmes proposés par les chaînes de télévisions sur la TNT sont sous-titrés. L'indication du sous-titrage est annoncée sur l'écran lors du changement de chaîne (cartouche en bas de l'écran).
- L'absence du sous-titrage sur votre téléviseur est souvent causée par un défaut de mise à jour du logiciel.
- Sur les postes anciens (postes à tubes cathodiques) fonctionnant avec un décodeur TNT extérieur, il faut dans un premier temps procéder à une réinstallation des chaînes sur le décodeur. Si le problème persiste, votre décodeur n'est pas compatible avec les nouvelles chaînes TNT. Dans ce cas, la solution est d'acheter un nouveau décodeur aux normes HD (coût environ 50€) et le problème sera résolu.
- Pour les postes plus récents (écran plat) vous avez la possibilité de demander à votre revendeur de procéder à une mise à jour du logiciel. Si vous avez un contrat d'entretien celle-ci peut-être gratuite. Par contre si le poste n'est pas HD (haute Définition) vous pouvez rencontrer des difficultés de réglage avec les nouvelles chaînes.

Mais oui, le sous-titrage ça marche !



- Si vous achetez un nouveau téléviseur, le logiciel installé n'est pas toujours à jour. Nous vous conseillons de faire procéder à la mise à jour de votre logiciel avant d'emporter votre téléviseur ou avant sa livraison. Cette mise à jour est obligatoirement gratuite car le téléviseur livré doit être en conformité avec le cahier des charges des chaînes TNT.
- Toutes ces démarches auprès de votre revendeur rentrent dans le cadre de la loi de 2005 sur le handicap.
- Au cours de mon enquête, je me suis aperçu que peu de malentendants réagissaient au manque de sous-titrage (par ignorance souvent). Il ne faut surtout pas rester inactif ou fataliste. Si vous rencontrez des problèmes, déplacez-vous chez votre revendeur et valorisez votre handicap auditif pour justifier votre besoin de sous-titrage. Généralement avec un peu de diplomatie tout s'arrange.

■ Alain Lorée,
Président de l'Aific

L'implant et le voyage en avion

Le voyage en avion est bien souvent la première étape d'un départ en vacances, surtout pour les destinations lointaines. Mais l'arrivée dans un aéroport peut être une source de stress pour certaines personnes et en particulier pour les porteurs d'implants. Le passage sous un portique de sécurité destiné à détecter les métaux ne va-t-il pas dérégler l'implant ? Une fois embarquée faut-il couper son implant ?

Les ondes électromagnétiques et le principe de précaution

La presse se fait souvent l'écho du « principe de précaution » pour dénoncer l'impact négatif sur la santé que pourraient avoir les ondes électromagnétiques. Les portiques de sécurité dans les aéroports génèrent un champ magnétique destiné à détecter les porteurs d'objets métalliques. Ce champ magnétique peut-il avoir un impact négatif sur les implants ?

Quelques données chiffrées

Le champ magnétique généré par un portique de sécurité est de l'ordre de $100\mu\text{T}$ ⁽¹⁾ soit environ vingt fois inférieur à celui généré par un séchoir à cheveu passant à proximité de l'implant et quinze fois inférieur à celui engendré par un rasoir électrique⁽²⁾. Il est également inférieur à celui qui peut être mesuré au niveau du plancher d'un train à traction électrique. Sur le site Internet de Cochlear il est désormais indiqué : « Le système de sécurité va détecter les composants métalliques de la partie interne et déclencher l'alarme du détecteur. Cependant cela ne présente aucun risque pour l'implant cochléaire ».

De la théorie à la pratique

Lors de mon premier contrôle à l'aéroport de Roissy j'ai précisé à l'agent de sécurité que je portais un implant. « Enlever votre ceinture et vos chaussures » m'a-t-il répondu. Après être passé, avec une certaine appréhension, sous le portique je me suis arrêté les bras en croix, persuadé que la partie métallique de mon implant avait déclenché l'alarme. Il n'en était rien. J'ai eu droit à : « Veuillez circuler ». Depuis cette première expérience je suis passé plus d'une vingtaine de fois sous les portiques de sécurité dans les aéroports parisiens, de province et à l'étranger, sans aucun impact pour mon implant et, de plus, je n'ai jamais déclenché l'alarme. Mon unique précaution est de vider mes poches, retirer ma ceinture et enlever mes chaussures (surtout si ce sont des mocassins car ce type de chaussure a souvent une pièce métallique dans la semelle). Et si l'alarme se déclenche ?

Malgré toutes vos précautions si l'alarme se déclenche cela n'est pas forcément dû à votre implant mais vous avez probablement mal vidé vos poches, vous portez un bijou métallique ou..., vous faites peut être parti des contrôles déclenchés de manière aléatoire pour

vérifier le bon fonctionnement du système (par ailleurs les porteurs d'implants disposent d'une carte fournie par le constructeur, sur laquelle est indiquée la marque et le numéro de série de l'implant).

Atterrissages et décollages

Une fois les contrôles de sécurité passés, bien installé dans l'avion, le porteur d'implant peut être alerté par l'annonce du personnel de bord demandant aux passagers d'éteindre leurs portables et de ne pas utiliser de matériel électronique pendant les phases de décollage et d'atterrissage⁽³⁾. « Cette mesure de précaution est destinée à limiter les interférences éventuelles avec l'équipement de bord de l'avion et non à protéger les appareils électroniques. Votre partie interne et votre processeur ne courent aucun risque durant les voyages en cabine » (site Internet Cochlear).

Pour vous conformer à l'annonce il vous suffit de couper votre portable et éventuellement éteindre les télécommandes. Ne coupez pas votre implant. En cas d'incident il est préférable d'entendre les consignes de sécurité.

■ Brice Meyer-Heine, ARDDS

⁽¹⁾ Le Tesla est l'unité de mesure du champ magnétique. $1\mu = 0,000001$

⁽²⁾ Source : Office fédéral de protection contre les rayonnements, Allemagne

⁽³⁾ La FAA (Autorité américaine de l'aviation) pourrait autoriser prochainement l'usage d'appareils électroniques en vol, après des demandes répétées d'utilisateurs et de personnalités politiques. (Figaro du 25 mars 2013). Il faut d'ailleurs noter que l'usage d'un iPad est autorisé dans le cockpit par le personnel navigant, en tant que manuel d'instructions.

Conseils aux voyageurs acouphériques, et à tous les autres !

Un voyage procure du stress, pensez à régulièrement vous détendre, à lâcher prise... Si vos acouphènes se manifestent rappelez-vous que c'est sans doute lié à la fatigue et au stress, ils disparaîtront après votre arrivée. Lors d'un voyage en avion, les variations de pression, notamment lors de la descente, soit quelques temps avant l'atterrissage, peuvent entraîner de désagréables sensations d'oreilles bouchées. Il existe plusieurs solutions pour remédier à cela : déglutir, bâiller, ou mâcher. Vous pouvez acheter avant le départ des bouchons spéciaux vendus en pharmacie (Earplane), pour lutter contre ce phénomène mais aussi si vous souffrez d'intolérance aux bruits. Enfin, pour parer à la déshydratation consécutive à l'air conditionné, n'oubliez pas de boire !

■ Dominique Dufournet

Voyager et se faire accompagner

L'accompagnement dans les transports n'est pas uniquement réservé aux utilisateurs de fauteuil roulant ou aux personnes déficientes visuelles. Bien que n'ayant pas le même niveau de difficultés dans la chaîne de déplacements, les personnes sourdes ou malentendantes rencontrent des obstacles, notamment dans la compréhension des informations, qui nuisent au bon déroulement de leur voyage. Les compagnies aériennes et ferroviaires ont mis en place des services spécifiques pour les personnes à mobilité réduite, dont font partie les déficients auditifs.

Les aéroports

Les personnes déficientes auditives peuvent bénéficier d'un accompagnement/prise en charge dès leur arrivée à l'aéroport et jusqu'à l'arrivée à leur destination à condition qu'elles manifestent ce besoin au moins 48 heures avant le décollage auprès de la compagnie de transport. En effet, dans la plupart des aéroports européens et dans tous les aéroports français, il y a maintenant un dispositif de prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite qui est bien rôdé. Pour tout renseignement, consultez le site Internet de votre aéroport, rubrique *infos pratiques*, puis *personne à mobilité réduite*.

SNCF

De même la SNCF propose un service d'accompagnement *Accès Plus*. Le service *Accès Plus* vous propose des informations pratiques, la réservation de vos prestations d'accueil en gare et d'accompagnement

jusqu'au train ainsi que la possibilité d'acheter vos titres de transport.

Ce service est gratuit. Vous pouvez en bénéficier sous certaines conditions :

- titulaire d'une carte d'invalidité civile, de priorité ou de stationnement,
- titulaire d'une carte *réformé/pensionné de guerre*,
- utilisateur de fauteuil roulant.

Comment s'informer et réserver la prestation Accès Plus ?

Pour bénéficier de ces facilités, contactez Accès Plus, 7 jours sur 7 de 7h à 22h au moins 48h avant votre départ.

Par courriel : accesplus@sncf.fr

Par Internet : sur www.voyages-sncf.com, accédez au formulaire de réservation

■ Irène Aliouat et Maripaul Pelloux

22

23

Témoignage d'Irène Aliouat

Il y a 3 ans, lors d'un de mes voyages retour de Suisse, j'ai pu tester le service d'accompagnement des personnes handicapées ou à mobilité réduite (PHMR).

À l'aller, j'ai failli louper ma correspondance à Roissy pour mon vol de Zurich du fait que l'avion en provenance de Bordeaux avait du retard et que j'avais à peine une heure entre les deux vols.

J'avais demandé des indications comment me rendre à l'autre aéroport, mais mal compris la réponse. Heureusement, grâce à un steward qui se rendait en bus dans la même aéroport, j'ai réussi à rejoindre mon avion au dernier moment.

48 heures avant mon retour à Bordeaux, j'ai adressé un mail à Air-France pour demander ma prise en charge dans le dispositif PHMR « catégorie DEAF » : « Quel soulagement d'être conduit entre les deux aéroports, avec d'autres personnes handicapées, dans un minibus spécial PMR, puis conduit au portique de départ de mon avion pour Bordeaux ! Je ne devais plus stresser pour l'horaire, tout aussi limite qu'à l'aller.

Mes accompagnatrices avaient un talkie walkie pour informer que nous arriverions juste à temps ! Les PMR sont généralement les dernières personnes à monter dans l'avion, mais aussi à en descendre, pour être conduites à travers les différentes étapes douane/portique de contrôle/dépôt ou récupération des bagages ».

Au sujet d'une éventuelle obligation d'éteindre un implant cochléaire en phase d'atterrissage et de décollage, voici la réponse de Loïc Monguillon, Responsable du pôle Client Air France (Aéroport de Bordeaux-Mérignac) :

Les procédures Air France (Manuel TU/MSS-GEN) précisent :

- que l'utilisation des appareils à écran plat et les baladeurs n'est autorisée qu'en croisière.
- que l'utilisation des appareils type GSM, émetteur/récepteurs radio, avec HP externe et ceux avec télécommande est interdite du départ à l'arrivée.

Par contre, les prothèses auditives et stimulateurs cardiaques n'entrent pas dans ces catégories et sont donc autorisés sans limitation ».

Le modèle Québécois : un modèle à suivre!

J'ai eu la chance de visiter à Montréal, Québec, l'Institut Raymond - Dewar (IRD) et d'être reçue par plusieurs responsables des différents programmes proposés aux malentendants.

L'Institut Raymond Dewar est un centre de réadaptation spécialisé en surdité et en communication. C'est un établissement public qui reçoit les personnes malentendantes afin d'identifier leurs besoins et leur permettre ensuite d'avoir un suivi personnalisé. Ce centre développe plusieurs programmes pour personnes malentendantes de tous âges dont un qui a particulièrement retenu mon attention : le *Programme Aînés malentendants*.

Peut bénéficier de ce programme :

- toute personne de 65 ans et plus qui vit des difficultés à cause de sa surdité et/ou d'acouphènes,
- la famille et les proches de cette personne.

Le vieillissement associé au troisième âge de la vie sollicite des adaptations multiples : les défis sont nombreux et bien vieillir s'avère une lourde tâche. C'est dans le contexte de cette dernière étape de vie que s'inscrit la surdité.

Lorsqu'une personne devient malentendante en vieillissant, la surdité prend place à un moment de sa vie souvent caractérisé par de nombreux autres changements dans ses habitudes de vie (travail, loisirs, finances, relations interpersonnelles etc.) et dans son état de santé.

65 ans, c'est le plus souvent l'âge de la retraite, l'âge où commence un nouveau projet de vie. La présence d'une surdité, qui peut s'installer de façon progressive et insidieuse, peut alourdir ou freiner la résolution des problèmes et des crises entraînés par ces changements.

Montréal



La philosophie d'intervention de l'IRD s'appuie sur plusieurs approches :

- une approche personnalisée,
- une approche écosystémique : la personne malentendante interagit constamment avec son environnement familial, social et professionnel. Les proches sont invités à participer activement au programme, ils en sont des acteurs essentiels. Leur engagement favorise le maintien des acquis et la généralisation des apprentissages du programme,
- Une approche écologique, dans les différents lieux de vie.

Le *Programme Aînés malentendants* développe ces approches en faisant intervenir toute une équipe spécialisée :

- Audiologiste
- Orthophoniste
- Psychologue
- Psychoéducateur
- Travailleur social
- Éducateur spécialisé

Plusieurs volets d'intervention sont proposés

Récupération et développement des capacités de la personne, prévention de la détérioration des capacités causées par une maladie évolutive, le vieillissement, la surexposition au bruit ou le manque de stimulation linguistique et langagière. Ceci implique alors une prise en charge orthophonique.

Aides techniques et linguistiques :

- l'IRD intervient dans l'évaluation des besoins en aides techniques (prothèses), leur attribution, leur suivi, leur contrôle et leur réparation (l'assurance maladie du Québec rembourse intégralement une prothèse).
- l'IRD intervient également dans la programmation des implants cochléaires.

Interventions sur et avec les milieux de vie des personnes malentendantes.

L'IRD met en place :

- des activités d'information et de sensibilisation afin de contribuer à une meilleure communication dans les lieux publics (sensibilisation du personnel à l'accueil des personnes malentendantes, et dans les différents milieux d'accueil (maisons de retraite, centres de loisirs ou sportifs, milieu professionnel...))

- des interventions pour la prévention du bruit comprenant des recommandations pour les aides techniques collectives et pour l'amélioration acoustique des salles.
- des formations aux stratégies de communication : apprentissage de la lecture labiale et des stratégies qui aident à mieux comprendre et se faire comprendre.
- des interventions visant à réduire les stigmates et autres préjugés à l'égard des personnes vivant avec une déficience auditive.

Élaboration de Guides de référence :

- *Guide pour l'entourage d'Aînés malentendants : la surdité : ça nous concerne!*, ce livre constitue pour les familles un outil de communication et de réflexion très intéressant.
- *Guide du professionnel de la santé et de l'intervenant auprès de la personne malentendante*, destiné au personnel des Établissements comme aux soignants à domicile, il aborde toutes les questions que peuvent se poser les personnes professionnelles en charge de malentendants.
- *Guide à l'usage des organisateurs et conférenciers*, pour une communication réussie avec un auditoire d'aînés.

Diffusion de clips vidéos

Ce sont de petites saynètes qui illustrent des situations de la vie de tous les jours où l'on voit un malentendant en difficulté de compréhension (repas de famille, salle d'attente etc.). Dans un but pédagogique, les mêmes scènes sont re-filmées en proposant une autre façon de communiquer avec le malentendant afin de lui permettre de mieux participer aux échanges.

Pour ma part, je mesure au quotidien le retard que nous avons en France dans le domaine de la prise en charge des malentendants adultes. Ma pratique professionnelle est tournée vers des formations/informations auprès de l'entourage des malentendants et je suis souvent surprise par le peu d'intérêt que l'on porte à ce problème qui touche pourtant toute la population.

En conclusion, je voudrais remercier toutes les personnes de l'IRD que j'ai rencontrées à Montréal et saluer le beau travail qu'elles font. Elles m'ont confortée dans l'idée que la communication avec une personne malentendante se trouve à l'intersection de deux chemins que parcourent, chacun de leur côté, le malentendant d'une part et son interlocuteur de l'autre.

■ Sabine Boillot, Orthophoniste/Formateur

Le nouveau site du 114, qu'est-ce que c'est ?

Vous avez sûrement déjà entendu parlé du numéro d'urgence 114 mis en place en particulier pour les personnes malentendantes qui ne comprennent plus (ou mal) ce qu'on leur dit au téléphone.



Ces personnes peuvent contacter les pompiers, la police, la gendarmerie ou les services d'urgence par SMS. Il suffit d'envoyer un message texte d'un portable vers le 114 pour être immédiatement pris en charge.

Pour tout savoir sur ce numéro, il existe maintenant un site Internet dédié avec des présentations complètes ainsi qu'une vidéo avec des explications très claires.

Le Bucodes SurdiFrance a contribué au comité de pilotage qui a travaillé à la mise en place de ce numéro d'urgence ainsi qu'au groupe de travail qui s'est investi dans la communication, en liaison avec l'agence Curious, qui a mis en ligne ce site Internet.

L'adresse du site : www.urgence114.fr

■ Dominique Dufournet

Surdité et Santé Mentale*

Les éditions Lavoisier ont publié un livre très intéressant coordonné par le Docteur Catherine Quérel, psychiatre à l'hôpital Sainte Anne. Ce livre se compose de 15 articles sur les problèmes psychologiques spécifiques des personnes qui ont des problèmes auditifs.

Dès l'introduction, on nous rappelle qu'il s'agit d'une population répartie en deux catégories distinctes :

- les personnes devenues sourdes à l'âge adulte (surdité post linguale) : jusqu'à la perte d'audition, elles ont vécu dans un monde oraliste et entendant duquel la surdité les exclut brutalement ou progressivement selon l'étiologie,
- les sourds profonds de naissance (surdité pré-linguale) qui utilisent la langue des signes.



Des chapitres sur les personnes sourdes

La plus grosse partie du livre est consacrée à la seconde catégorie : les sourds signants. On y trouve des chapitres très abordables et intéressants sur la langue des signes et son histoire récente en France ainsi que sur les problèmes psychologiques des personnes sourdes frappées d'une « double peine » (surdité et santé mentale) et les prises en charge adaptées qui sont encore très insuffisantes.

Et des chapitres sur les problèmes spécifiques des personnes devenues sourdes

Ce qui a retenu toute notre attention, ce sont les parties sur les personnes devenues sourdes. Force est de reconnaître qu'en France la littérature grand public sur les problèmes psychologiques spécifiques des personnes devenues sourdes est inexistante.

Nous vous conseillons vivement la lecture du premier chapitre du Docteur Didier Bouccara, qui décrit les aspects médicaux de la surdité : Qu'est-ce que c'est? Quelles sont les causes? Quels sont les traitements? ainsi que la lecture du chapitre deux sur la lecture labiale.

Le plus intéressant est pour nous le chapitre huit (à lire et à faire lire). Il aborde les problématiques psychiques des personnes devenues sourdes : Pourquoi cette forte détresse psychologique? et s'interroge sur des problématiques spécifiques : les surdités brusques, les surdités évolutives ou la problématique du sujet vieillissant.

Extrait

L'entretien avec une personne présentant une surdité légère ou moyenne

L'entretien se fait en général, oralement sans recours à l'écrit. Il nécessite de bonnes conditions de réalisation : absence de bruit de fond ou de bruits parasites, face-à-face strict en évitant de tourner la tête afin de faciliter la lecture labiale, élocution correcte de l'émetteur (qualité de l'articulation plus que le niveau de l'émission sonore). Si le patient n'a pas compris, il fait répéter le soignant entendant, dans le meilleur des cas, car si le patient n'est pas suffisamment en confiance avec le soignant, il ne lui demandera pas de répéter et fera... ce qu'il fait depuis toujours face à l'Entendant : semblant d'avoir compris! Cette demande de répétition induit souvent chez le thérapeute (pour peu qu'il soit un minimum à l'écoute de ses propres mouvements psychiques) un mouvement d'irritation auquel succède immédiatement un mouvement projectif qui pourrait se résumer par « *je n'ai pas été entendu par l'autre* », alors même que bien souvent, c'est le locuteur entendant qui a tourné la tête, mal articulé ou baissé le niveau sonore de son émission... La personne sourde est, en effet, rarement responsable de l'incompréhension, ayant pris l'habitude depuis longtemps, face à un Entendant, d'être concentré sur son message oral, les yeux rivés aux lèvres de l'interlocuteur!

■ Reproduit avec l'aimable autorisation des Éditions Lavoisier

*Éditions Lavoisier, 29 euros

Les retentissements de la surdité y sont analysés par deux psychologues (Christel Carillo et Ursula Renard) accompagnés d'études de cas. On y lit des choses qui nous touchent directement, par exemple cette phrase dans laquelle vous ne devriez pas avoir de mal à vous reconnaître : « *Du point de vue des entendants, il est souvent dit que la personne sourde ne fait pas d'effort ou même qu'elle simule ses difficultés; lorsque son handicap est enfin pris en considération, on dit alors qu'elle fait illusion* »...

La problématique des personnes implantées

Le chapitre neuf qui porte sur les effets psychopathologiques de l'implant cochléaire, est davantage réservé aux personnes ayant quelques notions des concepts propres à la psychanalyse.

D'autres parties du livre abordent les problèmes des personnes devenues sourdes.

Dans le chapitre dix, le Docteur Delaraoche explique (page 148) comment conduire un entretien avec une personne présentant une surdité légère ou moyenne.

Une page à mettre entre les mains de tous les thérapeutes et que nous vous proposons en exclusivité dans notre revue avec l'accord des éditions Lavoisier.

Faut-il acheter ce livre ?

C'est un ouvrage très utile pour les associations de malentendants et pour les personnes malentendantes intéressées par ces sujets. Vous pourrez être frustrés et penser qu'il n'y a pas assez de chapitres sur les problèmes spécifiques des personnes malentendantes, il faut cependant saluer l'initiative du docteur Quérel d'analyser, enfin, dans un livre tout à fait abordable, ces problématiques, à notre avis, trop méconnues, en particulier des professionnels de santé.

■ Dominique Dufournet

Jappeloup, de Christian Duguay

Né en 1975 et mort en 1991, Jappeloup de Luze est l'une des légendes de l'équitation française.

C'est un petit cheval noir très attachant issu du croisement improbable entre un père trotteur et une mère pur-sang. Petit, un peu caractériel et imprévisible, mal débourré; Jappeloup était loin d'avoir toutes les qualités requises pour devenir un as du saut d'obstacles. Après l'avoir croisé mais pas adopté, le cavalier Pierre Durand est pourtant revenu sur sa décision un an plus tard. Séduit par le coup de saut absolument exceptionnel de cet équidé, il abandonne sa carrière naissante d'avocat pour se lancer dans l'aventure avec lui. De compétition en compétition, le duo progresse et s'impose dans le monde de l'équitation de saut d'obstacles. Mais les Jeux Olympiques de Los Angeles sont un terrible échec et Pierre prend alors conscience de ses faiblesses. Avec l'aide de Nadia, sa femme, de Raphaëlle, la groom du cheval et le soutien de son père, Pierre va petit à petit regagner la confiance de Jappeloup et construire une relation qui va les mener à la médaille d'or aux JO de Séoul en 1988.

Grand passionné d'équitation et lui-même cavalier de haut-niveau, Guillaume Canet est le scénariste de ce film dont il interprète - sans doublure aucune - le rôle principal. Jappeloup, est un film bien ficelé, offrant en particulier de nombreuses scènes de compétition très efficacement mise en scène. Le scénario ne se cantonne pas à un simple énuméré des exploits sportifs du duo Durand/Jappeloup mais étoffe largement certains points comme la relation émouvante entre Pierre Durand et son

père, incarné par Daniel Auteuil, et également l'histoire d'amour entre le cavalier et Nadia. L'histoire ne néglige pas non plus les ambiguïtés du personnage.



Le film est de nature à satisfaire pleinement les nostalgiques des succès de l'équitation française de ces années là. Mais le challenge consistait à ne pas réaliser une œuvre qui n'intéresserait que les férus de la discipline. Pari gagné apparemment puisque, sorti en mars 2013, plus de un million d'entrées ont déjà été comptabilisées. Nous nous réjouissons vivement d'avoir eu l'opportunité de découvrir Jappeloup la semaine même de sa sortie en salle, en version française sous-titrée à l'attention des personnes sourdes et des personnes malentendantes, merci Gaumont ! Merci CineST (www.cinest.fr) !

■ Aline Ducasse ARDDS



Le cinéma français sous-titré en français existe!

CinéST, www.cinest.fr, est un site militant et bénévole permettant d'informer les personnes sourdes et malentendantes sur les séances sous-titrées des films français au cinéma dans toute la France. Ce site sensibilise les distributions et exploitants du cinéma au sous-titrage. Il a été créé et est géré par Emmanuelle Aboaf et Bénédicte Nguyen, fondatrices.

Notre motivation est l'accessibilité de la culture française à tous. Cela a commencé via des actions au sein de la commission Sous-Titrage de l'AFIDEO avec les premières organisations de séances sous-titrées. Mais, il manquait un support d'information pour prévenir les personnes sourdes et malentendantes (quelle que soit leur mode de communication). En effet quand le film *Les Aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec* a été projeté en version française sous-titrée dans 6 villes très peu de personnes ont assisté à ces projections malgré une campagne de communication mise en place.

Réfléchissant à l'information la plus efficace, nous avons pensé reprendre le concept d'Allociné en créant un site spécialisé. Ainsi est né le site CinéST en novembre 2010.



Forte avancée pour l'accessibilité de la culture française via le cinéma français

Nous demandons chaque mois aux différentes distributions françaises de sous-titrer leurs films qui sortiront en salles prochainement. Depuis 2010, nous constatons une grande évolution. En effet, il y a de plus en plus de sous-titrage : Gaumont Distribution, Pathé Distribution, Mars Distribution, StudioCanal, Wild Bunch Distribution, Le Pacte, Ad Vitam et UGC Distribution. Dès que nous savons qu'un film est sous-titré, nous informons nos contacts afin qu'ils mettent en place des séances sous-titrées dans leur(s) cinéma(s).

En 2011, huit films ont été sous-titrés pour six en 2010 et quatre en moyenne pour les années antérieures. 2012 a été l'année des records : en effet, 50 films français sur 279 ont été sous-titrés soit 17 %. Nous pensons que ce record sera de nouveau battu, puisqu'en juin 2013, il y a déjà 31 films, en raison de 5 films français sous-titrés par mois en moyenne.

Pour la première fois, cette année en 2013, un film français, présenté en Compétition au Festival de Cannes, *Le Passé* est sous-titré et projeté en version française sous-titrée dans plus d'une cinquantaine de salles dès sa sortie en salles. Les personnes sourdes et malentendantes ont eu le plaisir de découvrir un film français du Festival de Cannes en même temps que tout le monde.

Merci à Télérama qui a gentiment prêté son « Ulysse » à **6 millions de malentendants**

Fonctionnement et communication

Nous transmettons chaque nouvelle information, via le site Internet, notre newsletter et les réseaux sociaux ainsi que les mails aux associations locales. Toute personne peut s'inscrire à notre newsletter pour recevoir chaque semaine la programmation nationale. En général, le site est mis à jour chaque mardi ou mercredi, pour avoir la programmation complète des cinémas dans la semaine à venir.

Depuis avril 2012, les cinémas Gaumont Pathé organisent des séances sous-titrées le jeudi soir et samedi après-midi dans 45 villes. Information sur le site www.cinemasgaumontpathe.com.

Depuis avril 2013, Kinépolis programme également des séances sous-titrées dans tous leurs complexes : Lomme (59), Saint-Julien-lès-Metz (57), Mulhouse (68), Nîmes (30), Nancy (54) et Thionville (57) le jeudi avec le sigle VFSTF sur leur site Internet www.kinepolis.fr.

Les cinémas indépendants, eux aussi, programment des séances à destination du public sourd et malentendant. Ils les signalent sur leurs sites Internet ou leur programmation avec des sigles tous différents des uns des autres.

Répartition géographique

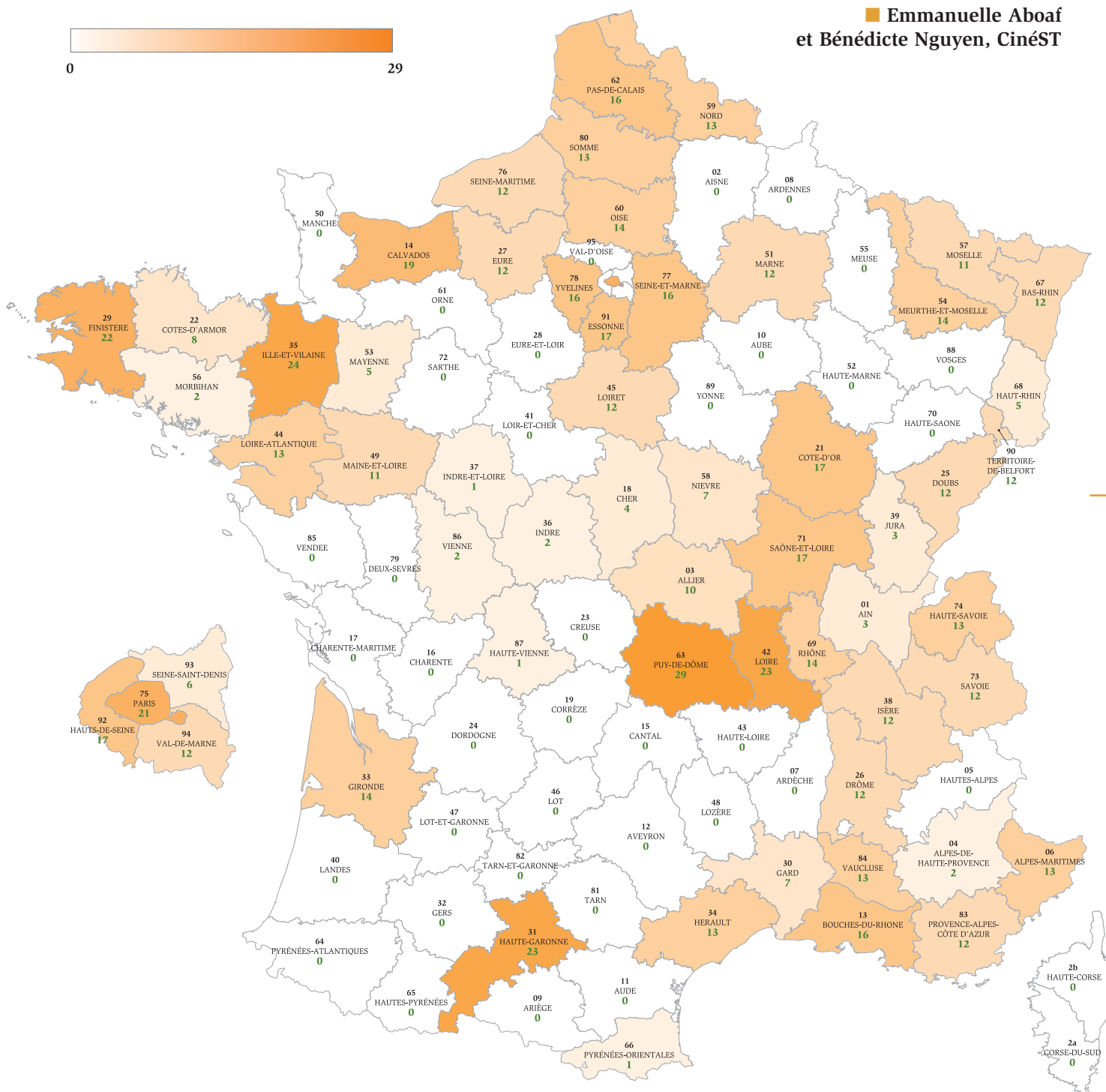
Depuis 2010, nous avons répertorié plus de 190 cinémas qui ont organisé au moins une fois une séance sous-titrée d'un film français.

La carte ci-dessus présente l'offre de films français sous-titrés par département en 2013 :

Vous avez un cinéma près de chez vous ? Demandez à votre exploitant de cinéma d'organiser des séances sous-titrées ou contacter CinéST pour vous aider à faire la démarche.

Les associations locales ou les particuliers peuvent également demander aux cinémas d'organiser des séances sous-titrées des films français.

■ Emmanuelle Aboaf
et Bénédicte Nguyen, CinéST



Total des films proposés par département, sous réserve des séances connues

Si jamais, une séance sous-titrée est organisée, n'hésitez pas à prévenir CinéST pour informer les personnes sourdes et malentendantes en envoyant un mail à contact@cinest.fr.

Festival Entr'2 marches 2013

La 4^e édition d'Entr'2 marches⁽¹⁾, le festival des courts-métrages sur le thème du handicap, s'est déroulée à Cannes du 20 au 24 mai. Georges Lautner, monstre sacré du cinéma, en est le parrain; Isabelle De Hertogh a présidé le jury 2013.

Cette année, Entr'2 marches était encore plus accessible aux personnes sourdes et malentendantes : boucle magnétique, sous-titrage, interprétation en LSF, transcription en temps réel.

Entr'2 marches s'est aussi largement ouvert à l'étranger et a accueilli des films allemand, belges (3 films), espagnol et marocain. Un public très nombreux est venu apprécier les trente et un courts-métrages sélectionnés, remarquables. Quatre étaient en rapport avec la surdité : *Les Oranges*⁽²⁾ de Yannick Péchera, *Disparitions*⁽³⁾ de Brigitte Kesbi, *Tout compte fait*⁽⁴⁾ de Decommedia et *Pan*⁽⁵⁾ de Frédéric Bayer Azem. Malheureusement, aucun n'a été primé.

J'ai profité de l'occasion pour m'entretenir avec Isabelle De Hertogh, que j'ai trouvée aussi ouverte et accessible que chaleureuse et passionnée. Vous l'avez peut-être déjà vue, dans *Hasta la vista*, où elle accompagnait trois jeunes handicapés en route pour l'Espagne dans l'espoir d'y vivre leur première expérience sexuelle? Ou dans *Joseph l'insoumis* de Caroline Glorion, sur *ATD Quart monde*? Vous la verrez encore à l'automne, au cinéma dans *Au bonheur des ogres* de Nicolas Bary et *Baby Balloon* de Stefan Libersky, ou à la télévision dans les *Petits meurtres* d'Agatha Christie. Elle joue également dans les théâtres bruxellois et enseigne l'interprétation au Conservatoire royal de Mons.

Christian Guittet : Isabelle, quel film t'a le plus marqué dans ta carrière?

Isabelle De Hertogh : C'est *Hasta la vista*, parce que c'est la première fois que j'ai obtenu un premier rôle. Ce film a été une grande aventure cinématographique et humaine, une belle rencontre entre les acteurs, le réalisateur Geoffrey Enthoven et Asta Philpot dont l'histoire a inspiré le film.

Quand on l'a tourné, on avait presque l'impression d'être en vacances tellement l'aventure humaine était extraordinaire, même s'il y avait énormément de travail - pendant deux mois, on n'a pu dormir que 3 à 4 heures par nuit! Quelle aventure! À l'occasion de la promotion du film, nous avons rencontré Claude Lelouch : il en est tombé amoureux et a décidé de le distribuer en France.

Claude Lelouch, un gars extraordinaire, amoureux du cinéma et de ses acteurs, m'a alors proposé un rôle dans son prochain film, *Salaud, on t'aime*, aux côtés de Sandrine Bonnaire, Johnny Hallyday et Eddy Mitchell; il est en cours de tournage et sortira au printemps 2014. C'est ma deuxième grande aventure.



Isabelle De Hertogh
et Georges Lautner

© Lapérou-ArteFilosofia

CG : Qu'est-ce qui t'a le plus marqué à Entr'2 marches?

Isabelle De Hertogh : C'est d'avoir rencontré autant de personnes différentes. Ça m'a passionné de voir comment une personne non-voyante, ou malentendante, ou simplement différente qui regarde un film peut ressentir les choses autrement. Je trouve que tout le monde devrait s'y intéresser car ça permet de voir qu'il y a beaucoup d'univers différents, il faut garder l'esprit ouvert. J'ai trouvé très enrichissant et savoureux de rencontrer d'autres univers que le mien. Ce serait formidable qu'il y ait au Festival de Cannes un prix autour des personnes handicapées, comme il y a, par exemple, la *Queer Palm*⁽⁶⁾ pour la communauté non-hétérosexuelle.

Christian Guittet : Quelques mots sur les films en rapport avec la surdité?

Isabelle De Hertogh : J'ai adoré *Les Oranges*, qui raconte en cinq minutes la rencontre entre un sourd, photographe à la sauvette et une jeune non-voyante. Il est touchant, très tendre et délicat, avec beaucoup de finesse et d'amour. C'est comme pour *Hasta la vista*, l'important c'est que les gens se rendent compte que vous êtes comme tout le monde : nous vivons tous de grandes histoires d'amour. Nous sommes tous différents, mais il n'y a pas des gens « normaux » et des « pas normaux ».

Christian Guittet : Que penses-tu de l'accès à la culture pour les sourds et les malentendants?

Isabelle De Hertogh : Je pense qu'il faut travailler sur l'accessibilité pour toutes les personnes handicapées. C'est très important. C'est formidable que des progrès aient été faits à Cannes, pourvu que ça continue.

■ Christian Guittet, ARDDS 06, AIFIC

⁽¹⁾ <http://entr2marches.blogs.apf.asso.fr>

⁽²⁾ www.unifrance.org/film/35044/les-oranges

⁽³⁾ http://pep06.fr/site/files/culture/films/disparitions-court_metrage.pdf

⁽⁴⁾ <http://decommedia.wordpress.com/2012/12/10/tout-compte-fait>

⁽⁵⁾ www.unifrance.org/annuaire/personne/371306/frederic-bayer-azem

⁽⁶⁾ www.queerpalm.fr/la-queer-palm

Faire un don au Bucodes SurdiFrance

(déductible de votre impôt à hauteur de 66%)

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes SurdiFrance est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur des devenus sourds et malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner. En cas de don, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable global net (par exemple, un don de 150 € autorisera une déduction de 100 €).

Nom, prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Mail : Affectation :

☐ Je fais un don en faveur de la recherche médicale sur les surdités d'un montant de €

☐ Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :

Bucodes c°/ Surdi13, Le Ligours - Maison de la vie associative - Place Romée de Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence

Bulletin d'adhésion et d'abonnement

Option choisie

Montant

Supplément ⁽¹⁾

Adhésion avec journal	30 €	+ €
Adhésion sans journal	15 €	+ €
Abonnement seul (4 numéros)	28 €	

Bien préciser les options choisies

⁽¹⁾ Certaines associations demandent un supplément d'adhésion à rajouter aux 15 €, vérifiez si vous êtes concernés dans la liste des sections et associations qui se trouve au dos de votre revue. Vous pouvez également rajouter une somme pour un don à l'association en soutien.

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

Mail :

Date de naissance :

Actif ou retraité :

Nom de l'association :

Faire un chèque soit à l'ordre de l'association choisie (voir adresse page 32),

soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à Jeanne Guigo :

59, rue des Montagnes - 56100 Lorient

Bulletin de parrainage

Aidez-nous à diffuser **Six millions de malentendants** en abonnant à tarif réduit votre ORL, votre médecin traitant ou d'autres personnes de votre entourage.

Je soussigné(e) :

Abonné(e) et adhérent(e) à l'association :

Parraine et abonne les personnes suivantes au tarif de 15 € par personne pour un an :

1)

2)

3)

☐ Je ne souhaite pas que mon filleul sache que je l'ai abonné

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à : Jeanne Guigo - 59, rue des Montagnes - 56100 Lorient

Publicités ou publipostages : tarifs au 1^{er} janvier 2013

- 1/6 page : 315 € HT
- 1/3 page : 525 € HT
- Pleine page intérieure : 1050 € HT
- Inclusion d'une feuille volante ou d'une carte fournie au routeur : 840 € HT
- 1/4 page : 420 € HT
- 1/2 page : 630 € HT
- Pleine page en 3^e ou 4^e de couverture : 2 045 € HT

Renseignements techniques

- Format de la revue : 210 x 297mm
- Impression offset quadrichromie.
- Pour toute insertion, fournir un fichier PDF HD et une épreuve numérique (à faire parvenir au plus tard 4 semaines avant la date de bouclage).
- Nous nous réservons le droit de refuser toute insertion publicitaire qui n'apparaîtrait pas compatible avec la ligne éditoriale.

Contact : « L'Arbre à Com » - Solène Nicolas : 06 08 06 16 86 - snicolas@larbreacom.com

Nos sections & associations

Bucodes SurdiFrance | Maison des associations du XX^e boîte 82 | 1-3, rue Frédéric Lemaître | 75020 Paris

Tél. : 09 54 44 13 57 | Fax : 09 59 44 13 57 | contact@surdifrance.org

02

ASMA Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne

37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
ardds02@orange.fr

Permanences :

- 2^e lundi du mois de 14h à 16h et sur rendez-vous au 11^{bis}, rue de Fère à Château-Thierry
- Hôpital de Villiers-St-Denis sur rendez-vous

06

ARDDS 06 Alpes-Maritimes

Espace Association
12, place Garibaldi
06300 Nice

ardds06@hotmail.fr

13

Surdi13

Maison de la Vie Associative
Le Ligoures,
place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 54 77 72
Fax : 09 59 44 13 57

contact@surdi13.org
www.surdi13.org

Supplément adhésion : 2€

Permanences :

(sauf vacances scolaires)
lundi de 17h15 à 18h30

Permanence téléphonique le mardi de 19h à 21h au 09 54 44 13 57

15

ARDDS 15 - Cantal

Maison des associations
8, place de la Paix
15000 Aurillac

section-ardds15@hotmail.fr

22

Association des malentendants et devenus sourds des Côtes d'Armor

15, rue du D^r Rahuel
22000 St-Brieuc

Tél./Fax : 02 96 33 41 76

jeanne.even122@orange.fr

29

Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Sourdi29

49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22

assosourdi29@orange.fr

<http://asso-sourdi29.blogspot.fr>

Supplément adhésion : 10€

Permanences :

(sauf vacances scolaires)
vendredi de 10h à 12h

29

Surd'Iroise Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants

28, route Cosquer
29860 Plabennec

Tél./Fax : 02 98 37 67 49

contact.surdiroise@gmail.com

30

Surdi30

20, place Hubert Rouger
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51

gaverous@wanadoo.fr

<http://surdi30.pagesperso-orange.fr>

33

Audition et Écoute 33

156, route de Pessac
33170 Gradignan
Tél. : 06 67 63 87 37
Fax : 09 56 00 06 56

contact@auditionecoute33.fr

www.auditionecoute33.fr

34

Surdi34

Villa Gergette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 42 50 14
SMS : 07 87 63 49 69
surdi34@orange.fr

<http://surdi34.over-blog.com>

35

Keditu Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine

12, square G. Travers - 35700 Rennes

Tél. : 02 99 30 84 67

SMS : 06 58 71 94 60

Fax : 02 99 67 95 42

contact@keditu.org

www.keditu.org

38

ARDDS 38 Isère

29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20

ardds38@wanadoo.fr

2 permanences par mois à Grenoble

44

ARDDS 44 Loire - Atlantique

4, place des Alouettes
44240 La Chapelle-sur-Erdre
Fax : 02 40 93 51 09

Accueil

Réunion amicale le 2^e samedi du mois,
de 15 heures à 17h30

46

ARDDS 46 Lot

Espace Associatif Clément-Marot
46000 Cahors

asencio_monique@orange.fr

49

Surdi49

Maison des sourds
et des malentendants
22, rue du Maine - 49100 Angers

contact@surdi49.fr

<http://surdi49.fr/>

50

ADSM Manche

Les Unelles - rue St Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38

Port. : 06 84 60 75 41

adsm.manche@orange.fr

Supplément adhésion : 4€

Antenne Cherbourg

Maison O. de Gouge - rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)

53

Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Mayenne

15, quai Gambetta - 53000 Laval

Tél./Fax : 02 43 53 91 32

adsm53@wanadoo.fr

54

L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds

3, allée de Bellevue
54300 Chanteheux
Tél. : 03 83 74 12 40

espoir.lorrain@laposte.net

Supplément adhésion : 6€

Permanences :

(sauf vacances scolaires) 2^e mardi
et 3^e jeudi du mois de 14h30 à 17h

56

Oreille et Vie, association des MDS du Morbihan

11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)

Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)

Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)

oreille-et-vie@wanadoo.fr

www.oreilleetvie.org

56

ARDDS 56 Bretagne - Vannes

106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

Lecture labiale

et conservation de la voix

Mardi à partir de 17h

Maison des Associations

6, rue de la Tannerie

56000 Vannes

Lundi à 15h, salle Argoat

Maison-Mère des Frères

56800 Ploërmel

57

ARDDS 57 Moselle - Bouzonville

4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28

ardds57@yahoo.fr

Réunion amicale

le 1^{er} lundi du mois à 17h15

4, avenue de la gare

57320 Bouzonville

59

Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord

Maison des Genêts

2, rue des Genêts

59650 Villeneuve d'Ascq

SMS : 06 74 77 93 06

Fax : 03 62 02 03 74

contact@adsm-nord.org

www.adsm-nord.org

Supplément adhésion : 8€

Permanences :

Lille :

4^e samedi du mois de 10h à 12h

Villeneuve d'Ascq :

1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h

62

Association Mieux s'entendre pour se comprendre

282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 09 77 33 17 59

mieuxsentendre@wanadoo.fr

asso.mieuxsentendre.pagesperso-orange.fr

64

ARDDS 64 Pyrénées

Maison des Sourds
66, rue Montpensier - 64000 Pau
Tél./fax : 05 59 81 87 41

ardds64@laposte.net

Réunions, cours de lecture labiale
et cours d'informatique
hebdomadaires

68

Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace

63a, rue d'Illzach

68100 Mulhouse

69

ALDSM : Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants

9, impasse Jean Jaurès
69008 Lyon

Tél. : 04 78 00 37 79

aldsm69@gmail.com

72

Surdi72

Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans

Tél. : 02 43 27 93 83

surdi72@gmail.com

<http://surdi72.wifeo.com>

74

ARDDS 74 Haute-Savoie

31, route de l'X
74500 Évian
ardds74@aol.fr

75

ARDDS Nationale Siège

Maison des associations du XX^e
boîte 82
1-3, rue Frédéric Lemaître

75020 Paris

contact@ardds.org - www.ardds.org

Accueil et lecture labiale

Jeudi de 14h à 16h

(hors vacances zone C)

75, rue Alexandre Dumas - 75020 Paris

75

ARDDS Île-de-France

Maison des associations du XX^e
boîte 82
1-3, rue Frédéric Lemaître

75020 Paris

arddsidf@free.fr

75

AUDIO Île-de-France

20, rue du Château d'eau
75010 Paris

Tél. : 01 42 41 74 34

paulzyl@aol.com

75

AIFIC : Association d'Île-de-France des Implantés Cochléaires

Hôpital Rothschild

5, rue Santerre - 75012 Paris

aific@orange.fr

www.aific.fr

76

CREE-ARDDS 76

La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien - 76100 Rouen

cree.ardds76@hotmail.fr

Permanence accueil :

Le 1^{er} mardi de chaque mois

de 14h à 17h et de 17h à 19h

sur rdv (contact par email)

84

Association des Implantés Cochléaires PACA

260, route de Caumont

84470 Châteauneuf-de-Gadagne

Tél. : 04 90 22 42 15

aic-paca@orange.fr

84

A.C.M.E Surdi84

4, rue des jardins du souvenir
30200 Bagnols-sur-Cèze

Tél. : 04 90 25 63 42

surdi84@gmail.com

85

ARDDS 85 Vendée

4, rue des Mouettes
85340 Île d'Olonne
Tél. : 02 51 90 79 74

ardds85@orange.fr

86

APEMEDDA Association des Personnels Exerçant un Métier dans l'Enseignement Devenu Déficient Auditif

12, rue du Pré-Médard
86280 Saint-Benoît

Tél. : 05 49 57 17 36

apemedda@gmail.com

<http://aedmpc.free.fr>

87

ARDDS 87 Haute-Vienne

16, rue Alfred de Vigny - 87100 Limoges

Tél. : 06 78 32 23 33

ardds87@orange.fr

91

Audition Partage Implants (API)

Association des Implantés
Cochléaires de l'Hôpital Beaujon

26, rue de la Mairie

91280 Saint-Pierre-du-Perray

aichb@wanadoo.fr

www.aichb.fr

Malentendants, devenus-sourds, ne restez plus seuls!